Saint-Jeures Informations

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2017 n° 47

Editorial

Chers Amis
de Saint-Jeures,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je me rends à St-Jeures. Les élus de votre commune, avec votre Maire André DUBŒUF, forment une équipe dynamique et àl'écoute de la population.

Ces dernières années, votre commune s'est bien développée. Qui aurait cru que la Boucherie Charcuterie OUILLON, qui était déjà une très belle affaire, puisse encore se développer avec la nouvelle installation d'Emmanuel et Hélène DELACROIX, près de la salle polyvalente ?

Le centre bourg, déjà très joli, s'est embelli. La Mairie et l'école de St-Jeures ont eu droit aussi à une rénovation et une extension.

Toutes ces réalisations correspondent à St-Jeures. Le Village de Freycenet est agréable à vivre aussi. Son école et ses commerces restent actifs.

Mais, on ne fait pas que passer à St-Jeures. On aime bien se retrouver lors de moments de convivialité lorsque, par exemple, Elodie CLOUVEL, Médaille d'Argent en pentathlon moderne aux Jeux Olympiques de Rio, est venue faire un affectueux coucou à ses grands-parents, Juliette et Dudu, et aux amis de St-Jeures.

Très Joyeux Noël et excellente année 2018 à tous les habitants de St-Jeures, avec une pensée plus particulière à ceux qui ont souffert et souffrent encore de la tornade du 31 août dernier.
Avec mes sincères et cordiales salutations,

Isabelle VALENTIN,
Députée et Conseillère Régionale

Sommaire

3 et 4.....A.S.V.P.P.A.
4 et 5.....Comité d'animation
5.....Freycenet foot... sur sa lancée
6.....Association des artisans-commerçants
6.....ADMR
7.....Patrimoine Plateau Vivarais-Lignon
8.....Association « Enfants pour Demain »
9.....RISOM
10.....Eglise Protestante Unie
10.....Rando du Haut-Lignon
11.....Saint-Jeures Sport Jeunesse
11 et 12.....Saint-Jeures Détente
12.....Ecole de Freycenet
13.....Ecole de Saint-Jeures
14.....Activités péri-éducatives
15.....Sapeurs-Pompiers
15.....Recensement de la population 2018
16 et 17.....SICALA
17.....Planning de la salle ployvalente
18 et 19.....Nouvelles installations
20 et 21.....Promenades et rendonnées
22 et 23.....Travaux du conseil municipal
24.....En bref
25 à 39.....Conseil municipal
40.....Etat-civil

Invitation

Le Conseil Municipal vous invite
à venir prendre le verre de l'amitié
lors de la cérémonie des vœux
le samedi 13 janvier 2018
à partir de 16 heures
à la Maison du Bru.
Venez nombreux !
Si vous souhaitez
des numéros suplémentaires
de «Saint-Jeures Informations»,
adressez-vous à la Mairie. C'est gratuit.
Vous pouvez également, les consulter
et les télécharger sur nos pages internet :
www.saint-jeures.fr

Asvppa (Association de Sauvegarde et Valorisation du Petit Patrimoine Auvergnat)

Toujours fidèle au poste !

Mais quel est donc le poste qu'occupe cette association ? Comme son nom l'indique, l'Association de Sauvegarde et Valorisation du Petit Patrimoine Auvergnat s'est donnée pour mission de repérer, faire connaître et mettre en valeur le patrimoine de la commune sous toutes ses formes : patrimoine bâti, paysages remarquables, chemins homologués, mais aussi histoire et traditions locales, créations d'artistes, savoir-faire des artisans et producteurs de chez nous… Et cela fait maintenant quatorze ans que l'A.S.V.P.P.A. se mobilise pour l'image de marque de Saint-Jeures !

Depuis l'an dernier, elle n'a pas été en reste, puisqu'elle a engagé une série d'actions dans le cadre de sa mission. C'est ainsi qu'elle a accueilli très favorablement le projet de restauration du calvaire du village, malmené par les intempéries, et que plusieurs de ses membres ont mis la main à la pâte, ou plutôt aux outils, à plusieurs reprises, pour participer au débroussaillage du site, afin de préparer la remise en état des trois croix. Ce furent de belles occasions de rencontres conviviales avec d'autres bénévoles de Saint-Jeures.

Une autre réalisation allant dans le même sens a été la prise en charge de la réparation de la statue de la Vierge en bois polychrome du Villaret, destinée à l'église de Versilhac, village le plus proche du hameau. L'association a confié ce travail délicat à l'atelier d'ébénisterie Alain Giraud du Puy-en-Velay, et a assumé la moitié de la dépense.

La maison de la béate de Pouzols est un élément marquant du patrimoine bâti de la commune. Une association locale affiliée à l'A.S.V.P.P.A. en assure fidèlement l'entretien et la mise en valeur et est parvenue à rassembler dans ses murs de nombreux objets caractéristiques de la vie rurale et des pratiques religieuses du temps des béates. Mais des travaux de réparation complémentaires se révèlent indispensables et c'est grâce à l'intervention de l'A.S.V.P.P.A., pour constituer un dossier de demande de subvention, qu'une aide de 1000 € de la réserve parlementaire de M. Laurent Wauquiez a pu être obtenue.

Par ailleurs, l'association n'a pas chômé pour continuer à assurer la diffusion et la vente de ses deux livrets de découverte du patrimoine de Saint-Jeures, présentés dans le bulletin municipal de 2016 : « La Balade du louis d'or » et « Mon beau pays à livre ouvert », que l'on peut se procurer à la mairie, au bureau de tabac-presse du bourg et à la boulangerie de Freycenet, ainsi que dans les Offices de tourisme du Plateau. Et, qu'on se le dise : il y aurait bien encore, sur le trajet de la Balade du louis d'or, quelques fac-similés de pièces royales cachées (juste un peu !), à échanger contre de vraies pièces de l'époque des rois.

Toutefois, l'action phare de l'A.S.V.P.P.A. en 2017 a été l'organisation pour la 7e fois d'une « Journée Bio & Terroir » sur le site du Bru, à la date du 2 juillet. Comme d'habitude, cette manifestation a été précédée d'une soirée de sensibilisation à la vie paysanne ou à l'écologie : le choix s'est porté cette année sur la projection du film de Bernard Peyrol : « Paysans en Velay-Vivarais », suivie d'un débat animé en présence du réalisateur, le vendredi 30 juin à Tence, en partenariat avec le cinéma Le Foyer : un beau succès, puisque la salle était remplie jusqu'aux tout premiers rangs.

Il ne faisait pas vraiment chaud le dimanche, mais les gens d'ici ont l'habitude de braver les caprices du temps et sont donc venus nombreux faire honneur à la trentaine d'exposants : producteurs, artistes et artisans, démonstrateurs, libraire, représentants d'associations…, et aux conférenciers venus leur parler des plantes sauvages qui soignent ou nourrissent, ou de celles qui provoquent des allergies… Les membres de l'A.S.V.P.P.A., souvent secondés par des parents ou amis, ont amplement payé de leur personne pour animer le stand de l'association, préparer et servir les repas et boissons,

proposer les billets de tombola pour gagner le gros panier rassemblant les dons des exposants, sollicités en contrepartie de la gratuité de leur inscription.

Il est heureux que ce nouveau bulletin municipal permette de remercier chaleureusement tous les participants : organisateurs, exposants, intervenants et visiteurs eux-mêmes pour leur implication dans cette manifestation, gage de sa réussite et de l'ambiance vraiment festive et joyeuse qui la caractérise.

L'association tient à exprimer plus particulièrement sa reconnaissance à Monsieur le Maire et à la municipalité pour leur soutien sans faille et la mise à disposition des salles du Bru et du chapiteau.

L'A.S.V.P.P.A., certes, ne manque pas de projets, mais peine à faire face à leur mise en oeuvre en raison du trop petit nombre des membres actifs. Elle souhaite ardemment que des (plus) jeunes de la commune se motivent pour apporter leur concours et prendre le relais. Puisse cet appel être entendu dès à présent !

Comité d'animation

L'objectif principal de l'association " Saint-Jeures Animation " est, comme son nom l'indique, d'animer la commune. En effet elle essaie de rassembler la population avec plusieurs animations.

- **LA FÊTE DES BÉBÉS**

La première rencontre de la classe 2036.

La fête des bébés est toujours réclamée et surtout appréciée par les jeunes parents. Les bébés nés en 2016, au nombre de treize, étaient donc à l'honneur : c'est le premier rassemblement de la classe 2036. Ils garderont la photo et le jour de leurs dix-huit ans, ils seront ravis de la retrouver pour fêter le passage à l'âge adulte lorsqu'ils "chanteront le mai".

Ils ont reçu leur premier chèque de 30 € de la part de St Jeures animation et " le nounours de ma commune " dans une belle boîte.

André Duboeuf, maire, et Julien Melin, président de la Communauté de Communes du Haut-Lignon ont accueilli les fratries.

Après le verre de l'amitié, André Dubœuf concluait ainsi : "*le but de cette réunion est de faire connaissance avec les familles, de féliciter les parents et de leur parler des affaires de la commune, du pays et de l'école* "

Il est vrai que les bébés d'aujourd'hui seront les écoliers de demain.

- **DEUX HEURES DE RIRES ET D'APPLAUDISSEMENTS AVEC LE NEUVIÈME FESTIVAL DU THÉÂTRE PATOISANT.**

Début septembre, le groupe patoisant " lô devijô daou-païs " du centre socioculturel de Saint-Agrève, était invité par le comité d'animation.

Christian MASSE, président du comité et aussi grand acteur de ce groupe patoisant le présentait au nombreux public.

Les habitants des communes environnantes s'étaient déplacés en nombre et ne furent pas déçus de la prestation de ce groupe.

Sur scène, une dizaine d'acteurs et actrices donnait vie à la langue un peu oubliée de nos aïeux à travers des saynètes et des intermèdes chantés.

À l'issue du spectacle gratuit, une libre participation était reversée à l'association du "Téléthon ".

- **LE MARCHÉ DE NOËL**

Le Marché de Noël « nouvelle formule », le premier week-end de décembre, à la Maison du Bru, vise à s'intégrer dans les rendez-vous incontournables de notre commune. Les dernières éditions ont été riches en exposants (une quarantaine) et en animations. On y note la présence de nombreux particuliers, professionnels ou amateurs. Les multiples visiteurs peuvent y découvrir de belles réalisations dévoilant de véritables talents artistiques mais aussi des chocolats, des boissons, des produits du terroir. Les enfants ne sont pas oubliés et peuvent se faire photographier avec le vrai Père-Noël mais aussi en participant à de nombreux jeux tels les kaplas, des ateliers décos …

Les bénéfices du marché de Noël de décembre 2016 ont servi à financer le matériel nécessaire à la création du « Jardin des enfants » lors des activités péri-éducatives. Les élèves ont pu planter diverses plantes aromatiques dans un bac qui a été placé devant la mairie. Le reste des bénéfices a permis la mise en place d'un jardin partagé dans le parc des Droits de L'Homme à Freycenet.

Aujourd'hui les marchés de Noël sont une tradition dans le vent et on en trouve dans toutes les villes et villages.

Freycenet foot... sur sa lancée

Le club de foot de Freycenet, qui évolue en District 3 (Première division) continue sur sa lancée des années précédentes en occupant le haut du tableau.
Les clubs de la rive droite, arrivés dans le district de la Haute-Loire, ont permis de rehausser le niveau mais force est de constater qu'il est aussi beaucoup plus difficile de monter au niveau supérieur.
Troisième la saison dernière derrière Ste-Sigolène et les Villettes, avec également un joli parcours en coupe Haute-Loire (élimination en quart de finale aux prolongations face à Beaulieu), les objectifs du club étaient clairement affichés en ce début de saison…. Terminer Premier.
Le groupe, mis en place depuis 3 saisons avec de jeunes joueurs, commence à produire du jeu, à respecter les consignes et répondre physiquement dans les matchs importants.
Le début de saison a été très bon, puisqu'après 5 journées, l'équipe était leader de la poule avec nos voisins de Tence.
Le choc de la sixième journée était donc très attendue …un match au sommet dans un bon esprit, malgré l'enjeu, et une victoire 2/1 de nos couleurs.
Seul en tête avec un seul but encaissé au bout de 7 journées, le groupe très homogène et très soudé sait que le chemin est encore long pour aller chercher le titre mais la motivation est grande pour atteindre cet objectif.
Avec un effectif de 18 joueurs, les coachs Laurent ROBERT et David BONNET, essayent chaque dimanche de trouver la bonne formule pour amener le groupe à se surpasser et remporter chaque rencontre.
Preuve que le club est en bonne santé sportive… la cellule de recrutement est déjà sur des dossiers pour la saison prochaine… Affaire à suivre…
Les entraînements ont toujours lieu le mardi soir en salle au Chambon/Lignon et le vendredi en extérieur avec le club du Mazet/Le Chambon (Merci à eux de nous accueillir sur leurs installations).
L'équipe est également inscrite pour la coupe Haute-Loire Futsal où la saison dernière, elle avait atteint la finale avec des clubs comme Monistrol, Yssingeaux et Arsac.
Seul point négatif de ce début de saison, le passage répété des sangliers sur le stade qui ont à plusieurs reprises endommagé la pelouse. La société de chasse a donc pris la décision mi-novembre de clôturer le terrain et les anciens du club ont essayé de remettre en état la pelouse.
Il sera impératif au printemps prochain d'entreprendre des travaux sur le terrain si on ne veut pas dans les saisons à venir jouer sur un « champ de patates »
On fêtera en 2018 les 40 ans du club et le cadeau est tout trouvé… Accéder en District 2
Une grande fête devrait être organisée en juin certainement pour fêter l'évènement.
Grand merci à tous nos sponsors… Nos supporters… les dirigeants qui donnent beaucoup de leurs temps…
FORZA FJEP

David BONNET

Association des artisans-commerçants Freycenet/St-Jeures

Les Artsans-Commerçants de Saint-Jeures

Juste un petit mot pour remercier tous les participants à notre fête du pain, cette année vous étiez plus de 350 à vous être déplacés pour déguster notre fameux méchoui. En effet c'est grâce aux bénéfices de cette journée que l'association peut offrir un spectacle de Noël aux enfants de la commune.
Sans oublier tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible : MERCI !!!
Comme chaque année l'association invite donc tous les enfants à participer au spectacle de Noël qui aura lieu :

Dimanche 17 décembre 2017

Tout cela sera suivi de la dégustation de la bûche de Noël accompagnée d'un bon vin chaud, gracieusement offert !!

La prochaine date à retenir sera la ronde des sapins sur la place du fougal :

Samedi 6 janvier 2018 à 17h30

Gâteaux et boissons vous seront offerts.

Et sans oublier notre traditionnelle fête du pain et son méchoui bio et/ou local, qui se déroulera le dimanche 24 juin 2018

Toute l'équipe des artisans et commerçants de Saint-Jeures-Freycenet ainsi que tous les bénévoles vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018.

Le Bureau

L'ADMR c'est pour tous

Trois employées de l 'ADMR ont été honorées chez nous
Le maire, André Dubœuf, a reçu trois Saint-Jeuroises à la maison du Bru pour les féliciter et les remercier de leurs vingt ans de travail accomplis dans la commune : Gisèle ROBIN, Martine ROBERT et Nicole PERBET. En effet, les trois dames médaillées du travail étaient toutes de notre commune, d'où la réception chez nous.
Le maire revenait sur le rôle primordial de l'ADMR (aide à Domicile en Milieu Rural) dans la commune : en 2016, 34 personnes ont fait appel à ce service : " une mission essentielle pour nos aînés. Au-delà des tâches ménagères, l'aide à domicile apporte un soutien moral, un réconfort à la personne. Votre présence vient briser la solitude, elle est, dans bien des cas le seul lien avec l'extérieur ".

Michèle BROTTES, présidente de l'ADMR, remettait le diplôme à chacune des employées et la médaille d'argent du travail. Laurent WAUQUIEZ, président de la région "AURA" avait l'honneur de remettre la médaille de la Marianne, médaille de la république française à chacune tandis que le comité d'animation offrait une belle plante à chacune de nos trois concitoyennes.

Association pour le Patrimoine du Plateau Vivarais-Lignon

Ses origines:

Conscients de la nécessité de travailler en commun, les élus des anciens cantons de Tence et St-Agrève avaient créé un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM pour l'aménagement du plateau vivarais-lignon), à cheval sur 2 départements et 2 régions, groupant une douzaine de communes voisines, bénéficiant des mêmes atouts, supportant les mêmes handicaps, héritiers d'une culture similaire. Dans ce sillage, avec le parrainage de ces élus, quelques personnes, attachées au développement culturel de ces 2 cantons, convaincues de leur richesse patrimoniale et du risque de détérioration, ont créé cette association.

Ses objectifs:

Inventorier, développer, protéger, embellir, faire connaître les richesses patrimoniales de la région, tant naturelles (flore, faune, paysage, …) qu'humaines, matérielles : immobilières (maisons-fortes, églises, temples, fermes, moulins, forges, ateliers, lavoirs, etc.), mobilières (outillages, meubles, vêtements de culte, de travail, de cérémonie, …) et immatérielles : histoire, langues, cultures, légendes, superstitions, savoir-faire, traditions, …

Ses moyens:

- la bonne volonté, la compétence, la disponibilité des adhérents ;
- la participation généreuse des communautés de communes (cc Haut-Lignon et Val'eyrieux), financière et mise à disposition gracieuse de locaux pour la tenue de conférences, réunions, expositions; les liens patiemment tissés avec les associations locales (ASVPPA de St-Jeures, les Amis du Vieux Tence, Environnement et Patrimoine au Mazet, Lieu de Mémoire au Chambon/L. etc...).

Ses réalisations:

Edition et publication de divers ouvrages sur un point particulier du patrimoine local : la flore, la faune, les moulins, les chemins de fer départementaux, les maisons fortes, les écrivains, les cultes, les linteaux de fermes.

- Création en été d'expositions itinérantes développant un aspect du patrimoine local.
- Organisation des Journées Européennes du Patrimoine, en septembre :
  contacts avec les propriétaires ou les gestionnaires de biens remarquables, préparation de conférences, édition d'un programme regroupant les possibilités de visites.

Cette année, à la suite du thème « jeunesse et patrimoine » proposé par le ministère de la culture, l'association est intervenue dans les collèges de Tence pour sensibiliser les jeunes à la richesse de notre région et aux très nombreux métiers nécessaires à la conservation de ces richesses. Cette intervention fut appréciée à l'unanimité des élèves, des professeurs et des parents.

Ses projets à plus ou moins long terme:

- Continuer et améliorer les cycles : conférences, expositions, journées du patrimoine.
- Refondre et rééditer l'ouvrage sur les maisons fortes épuisé et très demandé dans les offices de tourisme, puis l'ouvrage sur les écrivains très demandé lui aussi.
- Rechercher, trouver, former dans chaque village 1 ou 2 personnes qui pourraient organiser des visites descriptives et explicatives de ces villages.
- Améliorer les relations avec les associations locales : développer liens et actions communes.
- Créer des relations suivies et régulières avec les universités régionales pour promouvoir et financer des travaux de recherches sur le patrimoine du Plateau.

Tous les Saint-Jeurois sont invités à adhérer à l'association et à participer à ses travaux.

Pour l'association, son président Michel Guibert, Les Changeas, 43200 Saint-Jeures
04.71.66.01.35.
mfguibert@orange.fr
Site Web : **http//patrimoinevivaraislignon.e-monsite.com**

L'Association « Enfants pour Demain »

L'Association « Enfants pour Demain » fut créée en 2007 pour soutenir un centre d'accueil d'enfants de la rue près de Porto Alegre au Brésil. L'ouverture de deux classes maternelles, le soutien matériel et moral à de nombreux projets pédagogiques ont permis au centre d'accompagner des centaines d'enfants qui, sans lui, auraient pu difficilement sortir de la misère dans laquelle les avaient plongés le hasard de leur naissance. Le centre a été peu à peu reconnu par les autorités municipales et régionales qui en ont fait un lieu de référence pour l'accueil des enfants et des familles les plus défavorisées de la ville. L'aide de l'association n'y était plus indispensable…

En 2013, celle-ci a donc décidé de soutenir un projet annuel essentiellement destiné à l'éducation des enfants les plus pauvres de notre Terre, de donner ce petit coup de pouce sans lequel un projet éducatif aurait beaucoup de peine à voir le jour. A Madagascar, nous avons donc aidé à reconstruire une école de campagne pour initier aux métiers du jardinage, de la couture, de la menuiserie… les jeunes qui partaient à la ville en recherche de travail et tombaient le plus souvent dans les pièges de la mendicité, de la prostitution ou de la drogue. Nous y avons aussi soutenu la création de projets autour de la musique qui valorisent le travail des enfants et leur donnent envie de venir à l'école. Nous avons également accompagné l'association saint-jeuroise « Les singes heureux » et financé les frais d'une année d'école pour une cinquantaine d'enfants rwandais. Aux Philippines, nous avons permis aux éducateurs qui accueillent les enfants des chiffonniers d'une vaste décharge publique d'améliorer leur quotidien par le financement d'une cantine. Cette année, enfin, nous travaillons à rassembler les fonds nécessaires à la création d'un bibliobus qui ira apporter l'école et la culture aux enfants indiens des bords de la forêt amazonienne du Pérou oubliés des autorités politiques et administratives.

Notre association fonctionne grâce aux dons offerts par des personnes solidaires. Notre objectif actuel est de rassembler 100 dons de 10 euros par mois (en fait, 3,40 euros pour les personnes imposables). Nous organisons, en outre, des opérations destinées à trouver des fonds supplémentaires comme notre devenue traditionnelle vente de « petits financiers », joli nom pour un biscuit vendu au profit des enfants pauvres ! Il est important de préciser que chaque euro gagné est intégralement reversé aux projets de l'association. Aucune dépense en dehors des frais bancaires, le bénévolat étant la règle de base de notre fonctionnement…

En 2018, une belle opération pourra être mise en œuvre grâce au soutien de la municipalité de St-Jeures que nous remercions ici chaleureusement. Sur un terrain de la commune et avec l'aide des services municipaux et du Syndicat Mixte de Gestion Forestière, sera bientôt créée « La forêt des enfants », un espace liant les destinées d'enfants d'ici et d'ailleurs : chaque arbre qui y sera planté portera, en effet, les noms d'un petit Français et celui d'un enfant du monde aidé dans le cadre d'un des projets de l'association. L'arbre, symbole de notre histoire, qui puise sa force dans ses racines et s'élève vers le ciel de notre devenir commun sera le lien entre deux enfants qui partagent l'héritage de notre Terre. Un grand projet pédagogique est en train de se mettre en place avec les enseignantes de l'école que nous remercions également de leur implication et, de la petite section de maternelle au CM 2, les enfants de St-Jeures seront acteurs de cette belle aventure ! Chaque arbre planté rapportera 10 euros au projet en cours. Un beau cadeau à offrir à vos enfants, petits-enfants, aux enfants du monde… et à notre planète !

Françoise JACOB
Présidente de « Enfants pour Demain »
http://enfantspourdemain.fr
https://www.facebook.com/Association-Enfants-pour-Demain
06 98 89 11 96

Le Réseau Intercommunal et Solidaire des Médiathèques (RISOM) :

Le RISOM (www.risom.fr) rassemble les médiathèques de Saint-Jeures, du Mazet-Saint-Voy et de Tence. Les collections sont partagées avec les médiathèques du Chambon-sur-Lignon et Saint-Agrève au sein d'un réseau appelé Pays-Lecture (www.payslecture.fr). L'équipe professionnelle est composée de trois agents à temps complet, d'un agent à 28 heures et d'un agent à 8 heures. L'équipe de bénévoles (pour Saint-Jeures et le Mazet-Saint-Voy) est composée de 13 personnes.

Le RISOM résolument tourné vers la science :

Dans le cadre du projet « Labo 43/07 » de valorisation des sciences auprès de la population, nous avons organisé dans la salle d'animation de la médiathèque de Saint-Jeures une projection de documentaires sur la biodiversité suivie par un débat animé par Vincent Létoublon directeur du Conservatoire national botanique du Massif central. Ces mêmes documentaires ont été diffusés auprès des enfants de CM1-CM2 de Saint-Jeures, Monsieur Stéphane Perera, chargé de mission auprès du conservatoire botanique en assurant la médiation.

Toujours dans le cadre du projet labo 43/07 un auteur de science-fiction, Eric Simard, est intervenu autour de sa série « Humanimaux » auprès des élèves de CM au mois de novembre. Une exposition sur les volcans et un atelier à destination des scolaires ont été proposés aux Saint-Jeurois durant le mois de novembre.

En complément de ce projet, le RISOM propose tout au long de l'année des ateliers scientifiques à destination des 8 – 12 ans du territoire. Ainsi l'association des Petits Débrouillards est intervenue lors des quartiers d'été à la médiathèque de Saint-Jeures. Une exposition et un atelier sur les illusions d'optiques ont aussi été proposés durant les mois d'été.

Le RISOM : des actions toute l'année

Plein d'autres initiatives sont organisées tout au long de l'année : le printemps des poètes au mois de mars, le mois du « vivre ensemble » en décembre, les quartiers d'été en juillet et août, des séances de lecture d'albums théâtralisées « les petites histoires », des actions autour de la musique telle que les conférences « Au gré des sons », un concert dans le cadre du festival des sucs, un ciné-club en version originale (espagnol) sous-titrée en français suivi d'un débat en association avec le comité de jumelage Tence/Garrucha. Si vous souhaitez venir réfléchir avec nous sur l'organisation du programme culturel proposé par la médiathèque, vous serez les bienvenu(e)s.

Appel à bénévoles :

Pour ouvrir nos médiathèques tout au long de l'année nous avons besoin de vous. Si vous aimez nos médiathèques et disposez d'un peu de temps, vous pouvez assurer une permanence à votre rythme au Mazet-Saint-Voy et à Saint-Jeures. La procédure est simple, vous nous téléphonez au 04.71.59.59.10, nous prenons rendez-vous, nous vous formons à l'outil informatique et vous accompagnons quelques temps avant de vous laisser seul(e) pour accueillir le public.

S'inscrire dans les bibliothèques du RISOM :

L'inscription au réseau des médiathèques coûte 10 euros à l'année en tarif plein, elle est gratuite de 0 à 18 ans, ainsi que pour les personnes en difficulté et les étudiants. Cet abonnement donne accès à l'ensemble des documents des médiathèques du plateau Vivarais-Lignon.

L'équipe du RISOM

L'église protestante unie du Mazet

2017 a été l'année de la célébration du 500ème anniversaire de la publication des 95 Thèses de Luther.
Ceci a donné lieu à un certain nombre de manifestations tout au long de l'année.

Dès janvier au Temple du Mazet, nous avons célébré avec l'église catholique du secteur d'Yssingeaux, l'église évangélique libre du Riou et les Sœurs de la communauté du Moûtier, une grande soirée œcuménique présidée par l'évêque du Puy, Monseigneur Luc Crépy et le président du Consistoire ; ce fut une bien belle soirée.

Cet été, les deux expositions au temple du Mazet ont eu un beau succès

- en Juillet, une exposition **« Luther aux sources du protestantisme»**,
- en Août, une autre sur **« Les protestants dans l'histoire de France »** sujet qui fût le thème de la conférence de Patrick.Cabanel **à la FAVEA le 13 Août.**

Si notre paroisse se prépare à commencer en juillet sa troisième année sans pasteur, elle a le 18 juin, comme d'habitude, ouvert les festivités à Freycenet avec la fête de paroisse.
Après le culte, animé par les enfants et Hélène Béguoin, plus de cent quarante personnes ont dégusté la paëlla que Maxime nous avait préparée.

La reprise des activités traditionnelles a eu lieu le dimanche 17 Septembre en attendant

- Le Jubilé de la Réforme en musique au Puy et au Chambon les 14 et 15 Octobre
- le week-end œcuménique au Puy les 21 et 22 Octobre
- le week-end du Marché de Noël les 25 et 26 Novembre au Mazet.

A tous, bienvenue dans les activités qui vous sont proposées.
Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2018.

Maurice Dolmazon

Rando du Haut-Lignon « En marche »

Chaque année l'assemblée générale permet de faire le point sur l'activité de notre association et cette fois encore, nous constatons que les balades et les programmes variés et innovants ont donné envie à nos adhérents de chausser leurs baskets.
Un nombre d'adhérents constant autour de 130, un choix de balades à la portée de tous, escapades, week-ends, balades à la journée, balades dynamiques et cool de quoi alimenter 150 randonnées annuelles pour 2161 marcheurs, un certificat de bonne santé pour une association dynamique et conviviale.
Notre principal atout : une équipe de bénévoles toujours prêts à faire découvrir tout au long de l'année les paysages de notre belle région aux chemins variés.
Revenons sur les points forts de notre association en été quand nous proposons d'allier culture et rando au château de Montivert avec pause à midi autour d'un buffet concocté par l'équipe « festivité » ou bien la rando concert autour de Queyrières, ou encore une balade à la journée avec resto à la petite auberge de Montregard, et je pourrais aussi citer nos escapades dans le Bugey, à la Bérarde, dans le Vercors etc …
Tous ces bons résultats nous poussent à envisager encore plus, avec le souci de s'adapter et d'innover pour coller plus près des attentes de nos adhérents et de ceux qui l'été choisissent notre région, pour la découvrir en notre compagnie.
Longue vie à Rando du Haut-Lignon

Site : http://www.randoduhautlignon.fr/

Saint-Jeures Sport Jeunesse

Saint-Jeures sport Jeunesse joue sur trois championnats départementaux avec l'équipe « féminine », l'équipe « vétéran » et l'équipe « sénior ».

- L'équipe féminine a démarré en trombe avec deux matchs (15 buts marqués contre trois encaissés). Les jeunes filles locales ont bien l'intention de continuer et de jouer les premiers rôles dans cette poule à 8. Aussi, les joueuses de l'équipe féminine remercient leur coach Jean-Christophe Delolme, qui se dépense sans compter à les entraîner et les accompagner, sans oublier un arbitre officiel du district, Eric Vocanson qui, bénévolement, apporte ses services d'arbitrage. « *Des joueuses talentueuses, un coach et un arbitre officiel, n'est-ce pas le comble* ».
- L'équipe « sénior » est fâchée avec les coupes : en effet, nos « tangos et noirs » n'ont brillés ni en coupe de France, ni en coupe de la Haute-Loire, ni en coupe complémentaire Régis Fay. Par contre, ils ont débuté le championnat brillamment

en ne concédant aucune défaite à ce jour. Il est vrai que les dirigeants et les joueurs veulent sortir « à tout prix » de cette dernière division pour pouvoir s'épanouir. Pour cela, nous dit le président, « *il faut que les joueurs fassent un effort plus approfondi par leur présence* ».

- L'équipe « vétéran » se fait plaisir sur les terrains : le résultat importe peu, la détente est primordiale et cela permet de « garder la forme physique ». De temps en temps, les vétérans apportent un « coup de main » à l'équipe « sénior ». Un petit bémol, cette année, les déplacements seront très longs par exemple Arlanc dans le Puy de Dôme ...

Il faut souligner que cette association sportive anime fortement notre village : tirage des rois, concours de pétanque, tournoi de sixte. « *Il est vrai, nous dit le président Ludovic Julien que la vie d'une association ne se réduit pas aux seules compétitions sportives mais aussi à certains rendez-vous ludiques avec les adhérents, les amis mais aussi avec les saint-jeurois* ".

L'association Saint-Jeures Détente s'agrandit et se diversifie !

Cette association a été créée en septembre 2012 en premier lieu pour favoriser la découverte ainsi que la pratique du **yoga** sur notre secteur. Un cours hebdomadaire a depuis été mis en place le mardi de 9 h à 10h avec les professeurs de yoga Madeleine ou Anne. En janvier 2016 un deuxième cours a vu le jour, le mardi de 18 h 30 à 20h avec Valérie, professeur de yoga. Entre 10 et 15 adhérentes sont inscrites à chacun de ces cours.

Les « tricoteuses » ont également rejoint l'association. Elles confectionnent magnifiquement divers ouvrages : brassières, bonnets, chaussons, couvertures pour des maternités, etc. Elles se retrouvent le lundi à 14 h. Elles sont souvent une vingtaine, pour un tricotage/papotage convivial.

Au fil des rencontres, à travers ces activités, un groupe de bénévoles s'est ensuite créé pour travailler à **l'embellissement de la commune :** pour Noël, création de décors en bois, en branches et matériaux de récupération. Avec des moments tout aussi sympathiques de mise en place de tous ces décors. Et depuis le printemps dernier, pour continuer ce bel élan, le groupe a décidé de mettre en place des plantations de massifs de fleurs, de les entretenir et de fabriquer des petits pots rigolos que vous n'aurez pas manqué de croiser sur la commune.

Enfin, en septembre 2016, le groupe de **gym** a rejoint l'association. Tous les lundis à 18 h nous retrouvons Yvan pour travailler dans la bonne humeur.

Saint-Jeures Détente compte à ce jour une cinquantaine d'adhérents.

L'association souhaite reconduire toutes ces activités pour l'année 2017/2018.

Nouveaux projets 2017 :

- « Jeux Di 'Aprème ». Retrouvons-nous autour des jeux de société avec Nicole et Joëlle.
  Rencontres hebdomadaires le jeudi de 14 à 16 heures – A partir du 9 novembre.
- Couture : Annie Roche propose de se retrouver le lundi après-midi en parallèle des tricoteuses pour réaliser différents ouvrages.
  Venir avec sa machine à coudre et prévoir une participation de 5€.

Saint-Jeures Détente s'adapte ! Nous proposons aux personnes travaillant en poste et n'étant pas disponible chaque semaine à la même heure de pratiquer en alternance la gym du lundi soir et le yoga du mardi matin.

Quant au yoga du mardi soir, il peut être payé en 3 fois (3x45€) ou par carte de 10 séances (60€) pour les personnes qui ne sont pas à Saint-Jeures une partie de l'année.

REJOIGNEZ-NOUS !
LA PREMIERE SEANCE DE CHAQUE ACTIVITE EST OFFERTE !

Cette association intergénérationnelle, dynamique et aux activités variées vous accueillera avec plaisir. N'hésitez pas à nous contacter ou nous rejoindre directement sur un groupe

Contacts et informations :

Maryse Tavernier (présidente) 04 71 59 65 40
Joëlle Celle (secrétaire) 04 71 65 95 98
Josiane Rochelet (trésorière) 04 71 59 66 27
Ludivine Goudard 04 71 59 66 07

Ecole de Freycenet

Cette année, les 34 élèves de PS/MS/GS/CP de l'école de Freycenet et leurs maîtresses Frédérique RUEL et Angélique PRADIER ont décidé de choisir comme fil conducteur de leurs projets de classe : **L'ARBRE.**
En effet, ce thème sera abordé sous différents aspects : en classe, un travail sur l'arbre en tant qu'être vivant à préserver sera proposé aux élèves…. documentaires, observations, balades en forêt et ateliers sensoriels, aideront les enfants à être plus attentifs au monde qui les entoure. Ce projet sera complété par une sortie en avril à l'école du vent afin de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et aux valeurs de l'éco-citoyenneté. Courant mai, un voyage scolaire de 2 jours à Apinac est prévu pour observer la nature et les métiers du bois, une balade contée en forêt clôturera le projet en juin et un artiste local viendra nous faire découvrir le « land'art » qui consiste à créer des productions éphémères à partir des éléments recueillis dans la nature…

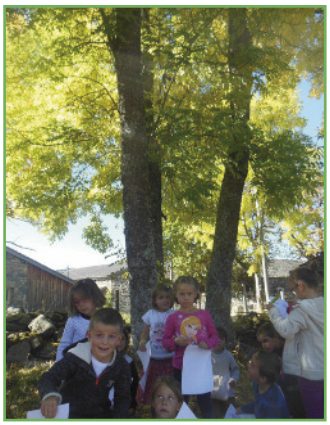

A tout cela, viendra se greffer un autre projet qui fera appel à la **solidarité** de chacun, puisque nous avons décidé de nous engager auprès de l'association « enfants pour demain » qui est porteur de projets éducatifs dans les pays pauvres, en créant **« la forêt des enfants »** sur une parcelle de la commune de Saint Jeures. En finançant leur arbre par différentes actions, les enfants montreront leur engagement citoyen et témoigneront leur solidarité auprès d'enfants défavorisés : ils marqueront ainsi leur empreinte dans le temps, puisque chaque arbre planté portera le nom d'un enfant de St Jeures et d'un enfant des pays pauvres…

Ecole de Saint-Jeures

Pendant l'année scolaire 2016/2017, les élèves de l'école élémentaire du Lizieux ont participé à divers projets fédérateurs proposés par l'Inspection Académique :

- La classe des CM1/CM2 était inscrite au projet « Décroche ». Le thème principal de ce projet était les écrans… A partir du mois de décembre, les CM ont bénéficié de l'intervention d'Esther Trosselo, comédienne, qui les a aidés à réaliser leur pièce de théâtre sur le thème des écrans. Ils ont donc écrit leur propre pièce de théâtre sur ce thème, puis, toujours avec l'aide d'Esther, ils l'ont mise en scène.

- La classe des CE participait au projet fédérateur « Jeunes écrivains d'images - L'animation au cinéma ». A partir d'extraits de films d'animation et de procédés techniques, les élèves ont été amenés à s'interroger sur : la création du mouvement au cinéma ; la persistance rétinienne ; l'illusion visuelle. Puis ils ont transposé leurs découvertes et réalisé trois petits films d'animation.

- La classe des CM, avec l'aide du CANOPE* participait au projet fédérateur « Fais ta pub ! ». Dans un premier temps, à partir d'affiches publicitaires, les élèves étaient amenés à s'interroger sur : les caractéristiques du média, le destinateur et la cible du message, la fonction du message … Dans un deuxième temps, avec l'aide de leur enseignant et d'un membre du CANOPE, les élèves définissaient une information, un évènement à promouvoir de façon réelle et élaboraient une affiche. Les CM ont décidé de faire l'affiche d'une soirée « restitution » où ils montreraient à leur famille, les films d'animation des CE, leur pièce de théâtre et les photos de leur voyage dans les Cévennes.

- En effet, l'année 2016/2017 restera pour les élèves l'année du voyage dans les Cévennes. Les deux classes de Saint-Jeures se sont donc rendues à Bessèges en Cévennes du 12 au 14 Juin. Ce séjour a été un moment apprécié de tous. Cela a été également une grande aventure tant pour les maîtresses que pour les enfants. La visite du Pont du Gard et les ateliers réalisés ont énormément plu aux enfants, malgré l'énorme chaleur : +37° !

L'installation au centre, les chambres, les repas… tout était découverte et amusement… jusque parfois tard dans la nuit….des bavardages jusqu'à 23h00 et des réveils plutôt matinaux : 6h00 ! … mais que de bons souvenirs !

Le deuxième jour au centre a été placé sous le signe de la Chevalerie. Ils ont découvert la vie de chevalier et se sont initiés à des combats médiévaux avec des épées en bois.

Le dernier jour, les élèves ont visité un château médiéval et se sont rendus à la forêt fossile de Champclauson.
Cette classe découverte avait un coût final de 50€ par enfant alors que le prix initial était de 150€… un grand merci à l'Amicale laïque pour les actions menées tout au long de l'année et à la Municipalité pour la prise en charge du transport !

- Enfin pour clôturer l'année, les élèves ont réalisé un petit jardin. Ce projet était commun avec les TAP. Les légumes ont été récoltés en septembre par les enfants et Marie les a mis au menu de la cantine: velouté de potiron, salade de betteraves rouges…

** Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques.*

Les activités péri-éducatives, suite et... fin

Une année 2017 riche en activités

Les élèves des écoles de Freycenet et de Saint-Jeures ont à nouveau pu bénéficier cette année de diverses activités lors des temps péri-éducatifs du vendredi après-midi.

Tour à tour sportifs, artistes, cuisiniers, les enfants ont pu participer à des activités telles que le foot, le badminton, les jeux d'équipes. Des ateliers de scrapbooking, de couture et autres bricolages, de modelage, de cuisine leur ont également été proposés. Une collaboration avec la ludothèque a permis la découverte de jeux divers.

La sensibilisation aux richesses de la nature n'a pas été oubliée avec la mise en place d'activités autour de l'eau ainsi que la découverte et la plantation de plantes aromatiques. Le romarin, la ciboulette, le persil, le thym, la menthe, la sauge n'ont plus de secret pour nos jardiniers en herbe. Ils ont réalisé « Le Jardin des enfants » devant la mairie, bac contenant diverses espèces aromatiques. À noter que ce bac a été financé par le comité d'animation grâce aux bénéfices réalisés lors du marché de Noël de décembre.

La rencontre avec les pompiers de Saint-Jeures a été, une nouvelle fois encore, un des temps forts de l'année.

Un retour à la semaine de 4 jours d'école

En juin 2017, la publication d'un nouveau décret offre la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours de classe et ainsi supprimer les activités péri-éducatives.

Les membres du conseil d'école de Freycenet et Saint-Jeures se sont réunis le 19 juin 2017. À l'issue d'un vote, il apparaissait clairement que le Conseil d'Ecole se positionnait pour une demande de retour à la semaine de 4 jours. Un courrier en ce sens a donc été adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Une réponse positive des services de l'Education Nationale a été reçue en mairie mi-juillet. Les familles des deux écoles de la commune ont alors été averties du changement de rythme et du retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Une implication au service des enfants

La municipalité tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la bonne marche de ces temps d'activités péri-éducatives durant les 3 années scolaires où elles ont été en place (de septembre 2014 à juin 2017). Que ce soit le personnel municipal, le personnel intercommunal, les intervenants extérieurs, les bénévoles, tous ont fait en sorte que cette réforme se passe dans les meilleures conditions possibles pour les élèves de notre commune.

Centre d'incendie et de secours

Dans le cadre des TAP (temps d'activités péri-éducatives) les enfants des écoles de SAINT-JEURES sont venus passer un vendredi après-midi au centre de secours.
Se présentaient à eux trois ateliers.

1- Secourisme, sac de secours, attelles, DSA (défibrillateur), ...
2- Technique, lances, pompes, véhicule, casques, ...
3- Dangers au quotidien et les différentes solutions pour y faire face.

Ecoliers très intéressés par leurs diverses questions. En espérant de futurs sapeurs-pompiers.

Recensement de la population 2018

RECENSEMENT
de la population 2018
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !
Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
www.le-recensement-et-moi.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Insee & votre commune

Le SICALA et ses actions sur la commune de Saint-Jeures

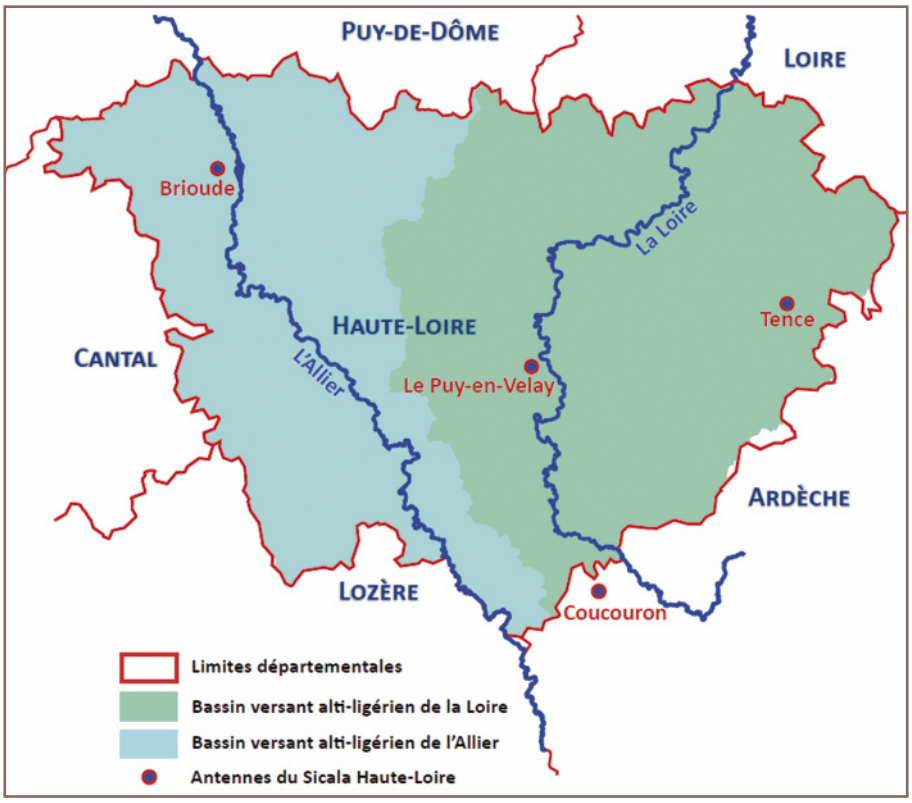

Le SICALA **(Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)** est un syndicat mixte regroupant une communauté d'agglomération, des communautés de communes (dont celle du Haut-Lignon qui adhère au SICALA pour le compte, entre autres, de la commune de Saint-Jeures) et des communes : en tout, cela concerne environ 200 communes sur le territoire de la Haute-Loire.
Le Syndicat assure une **double mission d'intéret général :** gestion durable des bassins versants sur environ 3500 km de cours d'eau et tremplin d'accès à l'emploi - les équipes qui effectuent les travaux en rivière sont, en effet, constituées de personnes en réinsertion professionnelle. Plus précisement, sur le territoire du Haut-Lignon (bassin versant allant des sources du Lignon à Chaudeyrolles jusqu'au barrage de Lavalette, soit environ 355 km²), le SICALA a porté de juin 2012 à juin 2017, le **Contrat Territorial du Haut-Lignon :** il s'agit d'un programme d'actions multithématiques de gestion concertée entre les acteurs du territoire afin d'**améliorer la qualité de l'eau et celle des milieux aquatiques du territoire.**
Ce contrat territorial était constitué de **trois volets :** un premier volet concernant les pollutions diffuses notamment d'origine agricole ou liées à l'assainissement collectif, un second volet consacré aux différents travaux en rivières (recul de résineux en bords de cours, restauration de la continuité écologique, plantation et restauration de la ripisylve, gestion des zones humides...) et enfin un volet destiné à la sensibilisation et à la communication auprès des différents acteurs du territoire (élus, grand public, scolaires, agriculteurs, forestiers...)
C'est dans ce cadre, par exemple, que la commune de Saint-Jeures s'est inscrite dans la charte d'**entretien des espaces publics** afin d'utiliser mieux et moins les phytosanitaires et afin d'être conseillée et accompagnée par la FREDON mais aussi que 6 agriculteurs de la commune ont engagé une centaine d'hectares dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) afin de protéger les zones humides et les bords de cours d'eau notamment en renonçant à la fertilisation sur ces parcelles.

Concernant les travaux en rivière, plusieurs chantiers vont justement avoir lieu sur la commune au cours de l'hiver 2017, afin de finaliser la programmation du contrat territorial : il s'agira de **travaux forestiers** dans la hêtraie sapinière sur 1200 mètres en rive gauche et rive droite du ruisseau du Salcrupt en amont de sa confluence d'avec le Mousse, ces travaux seront accompagnés de plantation de ripisylve. De plus, un autre chantier de **reculs de résineux** au bord du Salcrupt, au lieu-dit Coste Chaude, sur une grande partie du linéaire (800 mètres) en rive droite et rive gauche aura également lieu. En effet, les résineux plantés en bords de cours d'eau n'y sont pas du tout adaptés notamment à cause de leur système racinaire qui court uniquement en surface et qui ne permet pas de retenir les berges : les berges sont donc fragilisées et les arbres s'écroulent facilement : ci-contre des exemples en images au bord du Salcrupt :

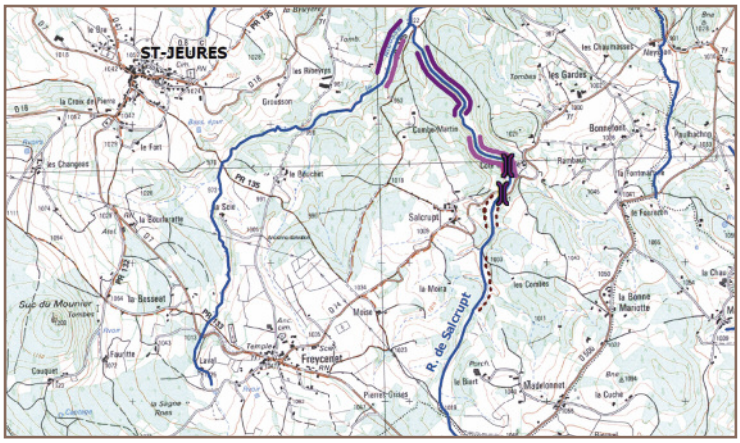

Carte de localisation des travaux prévus sur l'hiver 2017 :

Pour les propriétaires des parcelles concernées par ces linéaires de travaux, n'hésitez pas à contacter le SICALA de l'antenne de Tence afin d'avoir de plus amples informations : les travaux se font uniquement sur la base du volontariat des propriétaires et généralement sans reste à charge puisque l'ensemble est pris en charge par les financeurs du contrat territorial du Haut-Lignon (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de la Haute-Loire, Conseil Régional, Fédération de pêche 43, Saint-Etienne Métropole et communautés de communes et communes du territoire).

Contacts :

Julie Faure-Laurent, Animatrice du Contrat Territorial du Haut-Lignon, SICALA Haute-Loire, Antenne de Tence, 04 86 11 30 86 julie.laurent@sicalahauteloire.org

Kilpéric Louche, Technicien de Rivières, SICALA Haute-Loire, Antenne de Tence 04 71 65 49 49 kilperic.louche@sicalahauteloire.org

Planning salle polyvalente 2017/2018

JOUR	ACTIVITE	HORAIRE	TELEPHONE
Lundi	Tricots/décos Couture	14h - 16h 14h - 17h	04.71.59.65.40 06.46.69.24.69
Lundi	Sport enfants (scolaire)	14h - 16h	04.71.59.67.43
Lundi	Gym (adultes)	18h - 19h	04.71.59.61.10
Mardi	Yoga	8h50 -10h	04.71.59.65.40
Mardi	Club 3ème âge	13h30 - 18h	04.71.59.64.74
Mardi	Yoga	18h20 - 20h	04.71.59.66.07
Jeudi	Relais assistance maternelle Couture	9h30 - 11h30 14h - 17h	04.71.59.81.72 06.46.69.24.69
Jeudi	Jeux D'i Aprème	14h - 16h	04.71.65.95.98
Jeudi	Sport enfants (scolaires)	15h30 - 16h30	04.71.59.67.43

Pour info : Visite, réservation et info etc.... **au 04.71.59.67.95 (répondeur après 6 sonneries)**

Nouvelles installations

Argaud façade

« Argaud façade » est une nouvelle entreprise installée à Saint-Jeures.

« Nous proposons différents services : isolation par l'extérieur, sablage, joints façades, enduits hydrauliques, plâtrerie, peinture. Nous travaillons aussi bien sur des bâtiments neufs que sur des chantiers de rénovation. »

Pour toute demande de devis, n'hésitez pas à contacter l'entreprise **« Argaud façade »**
06.50.35.01.86 ou au **09.80.51.61.30**

Fun Trott

propose des balades en trottinette tout terrain électrique au départ du parc des droits de l'Homme à Freycenet.

Venez découvrir une activité de pleine nature et ludique. L'assistance électrique assure une balade silencieuse et respectueuse de l'environnement.
Avant le départ vous serrez équipés de la batterie dans un sac à dos et après une courte initiation c'est parti ... montée, descente, plat ... inutile de pousser, l'assistance électrique s'occupe de tout ! Vous n'avez plus qu'à profiter.

L'activité est proposée sur une durée de 1h ou 2h accessible à partir de 12 ans en famille ou entre amis, tarif de groupe à partir de 7 personnes.

La réservation est obligatoire. Vous pouvez nous retrouver sur **Facebook : fun trott** ou sur le site **www.funtrott.com** ainsi qu'au téléphone : **06-72-07-80-34** pour toutes informations complémentaires.
Merci et à bientôt.

Les Opticiens Mobiles

Nouveau service à domicile, votre opticien se déplace chez vous,

Après deux ans d'études post bac, Aurélie Rochon a décroché un brevet de technicien supérieur (BTS) Opticien Lunetier en 2001 à Saint-Etienne. Elle a travaillé plus de 15 ans en magasin, dont 10 ans à Yssingeaux (43).

En 2017, elle choisit d'intégrer le réseau collaboratif des Opticiens Mobiles. Cette société lui offre l'indépendance qu'elle recherchait et la souplesse d'emploi du temps compatible avec son mode de vie. Assez sportive, elle s'est installée à St Jeures une commune pour laquelle elle a eu un coup de cœur il y a douze ans.

Elle propose des services identiques à ceux d'une boutique, mais au juste prix, sans sacrifier la qualité des verres et montures. Elle offre une écoute et un conseil personnalisé à domicile afin de répondre aux mieux à vos attentes.

Plus d'infos sur : **www.lesopticiensmobiles.com**
Email : **arochon@lesopticiensmobiles.com**
Tél. **09 72 60 11 94**

Camping PASTURA

Au hameau du Villaret, le camping rural rouvre ses portes. Christophe LANIEL et Céline MOULIN, installés récemment sur la commune deviennent les nouveaux gérants du camping. Originaire du département, ils désiraient depuis quelques temps trouver un lieu où s'installer, une maison pour poser leurs valises.

« L'opportunité s'est présenté en 2016 lorsque Mme Régine TRILLAND, ancienne propriétaire, a mis en vente le camping LES MYOSOTIS ! Nous sommes tombés immédiatement amoureux du lieu, la verdure et le lac de Lavalette en guise de décors ! »

Christophe et Céline se sont donc installés et ont repris l'activité. Après quelques petits travaux de rafraîchissement, le camping rural renommé « PASTURA » a rouvert ses portes en 2017.

« Nous avons trouvé un lieu magnifique où habiter, faire notre jardin, élever quelques animaux... Avec cette activité en prime, nous pouvons ainsi partager l'amour de la campagne avec les campeurs.
D'autre part, nous sommes ouvriers dans une exploitation oléicole de la Drôme, et nous travaillons essentiellement en période hivernale (cueillette des olives, taille…). L'ouverture estivale du camping nous permet d'assurer une complémentarité de revenus, c'est parfait. »

Ouvert de mai à fin septembre, sous les arbres et les pieds dans la prairie, il accueille tous les vacanciers à la recherche d'un lieu de détente rural authentique. Un bloc sanitaire et quelques branchements électriques viennent agrémenter le camping pour le confort des campeurs. Possibilité de louer une caravane et un mobile-home. Calme assuré !

Renseignements : campingruralpastura.jimdo.com

---

e-john's Virtual Réality

Je m'appelle Monsieur Eltynn RAZAFINDRAKOTO et j'ai emménagé dans la commune de Saint-Jeures au mois de juin de cette année.

Je produis et/ou réalise des vidéos publicitaires et des reportages en réalité virtuelle destinés aux institutionnels et aux professionnels dans le but de promouvoir des sites touristiques et d'attirer de nouveaux visiteurs telles que les personnes à mobilité réduite qui n'ont pas la possibilité physique de visiter certains endroits car non aménagés ou aménageables et donc inaccessibles.

À l'aide de caméras en 360 degrés et de casques de réalité virtuelle, je propose également mes prestations pour les professionnels qui souhaitent mettre en valeur leur activité en utilisant cette nouvelle technologie afin de faire des publications soit sur leurs sites web ou par le biais d'un support technique comme notamment les casques de réalité virtuelle. Pour les particuliers qui souhaiteraient vivre une expérience immersive, je propose des démonstrations avec mon matériel. Je réalise aussi des tournages, des vidéos et/ou des photos avec un Drone, pour des prises de vues aériennes de champs, maisons, terrains à vendre etc.…tant pour les particuliers que les professionnels.

De plus, pour ceux qui en ont déjà acquis les techniques d'utilisation, je propose de la location de matériel tel que Drone, Caméras 360°, Cable-cam, divers supports techniques.

Enfin, je développe aussi des sites web sur mesure et adaptés aux besoins de mes clients en leur proposant des conseils en web marketing.

Voici mes deux sites web : **www.e-john-s-vr.com** et **www.e-john-s-vrandCo.com**

Les itinéraires de Promenades et Randonnées labellisés Respirando

Qu'est-ce que le label Respirando pour les itinéraires de Promenades et Randonnées ?

Un engagement de la part de la Maison du Tourisme de Haute-Loire et de ses partenaires touristiques pour vous permettre de trouver dans notre département des chemins de qualité, répondant aux critères rigoureux de la Charte Départementale Respirando :

- *Une signalétique homogène*
- *Un balisage répondant aux nouvelles normes de la Charte Officielle du Balisage.*
- *Des chemins avec moins de 30% de surface goudronnée.*
- *Des chemins sécurisés et régulièrement entretenus.*
- *Des itinéraires empruntant exclusivement le domaine public, garantissant ainsi leur pérennité.*
- *Un contrôle de l'application des critères de la Charte Respirando sur l'intégralité du réseau par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.*

Source : www.respirando.fr

Retrouvez les détails de ces trois itinéraires ainsi que les autres PR du Haut-Lignon dans le Topoguide en vente dans les Offices de Tourisme du Haut-Lignon.

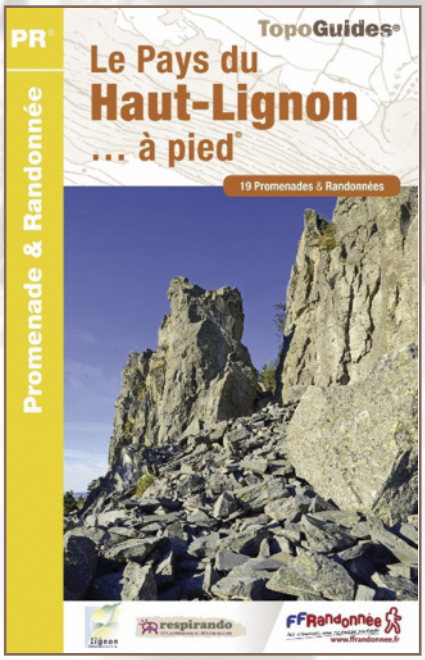

La commune de Saint-Jeures est le point de départ de 3 itinéraires PR qui ont obtenu le Label Respirando.

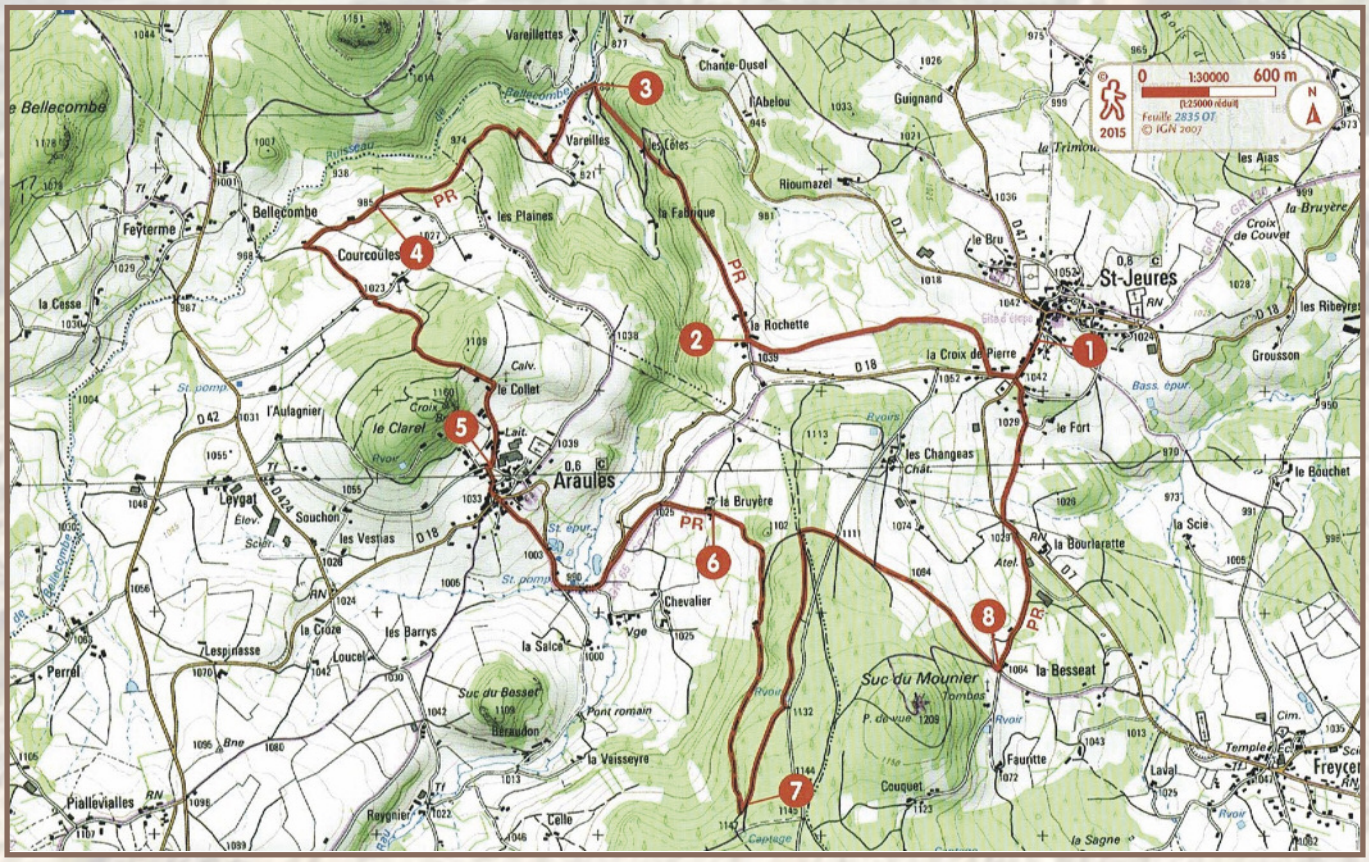

PR 132 : Les Ravins de L'Auze

Départ : Place du Fougal à Saint-Jeures - 13,5 km - difficulté moyenne

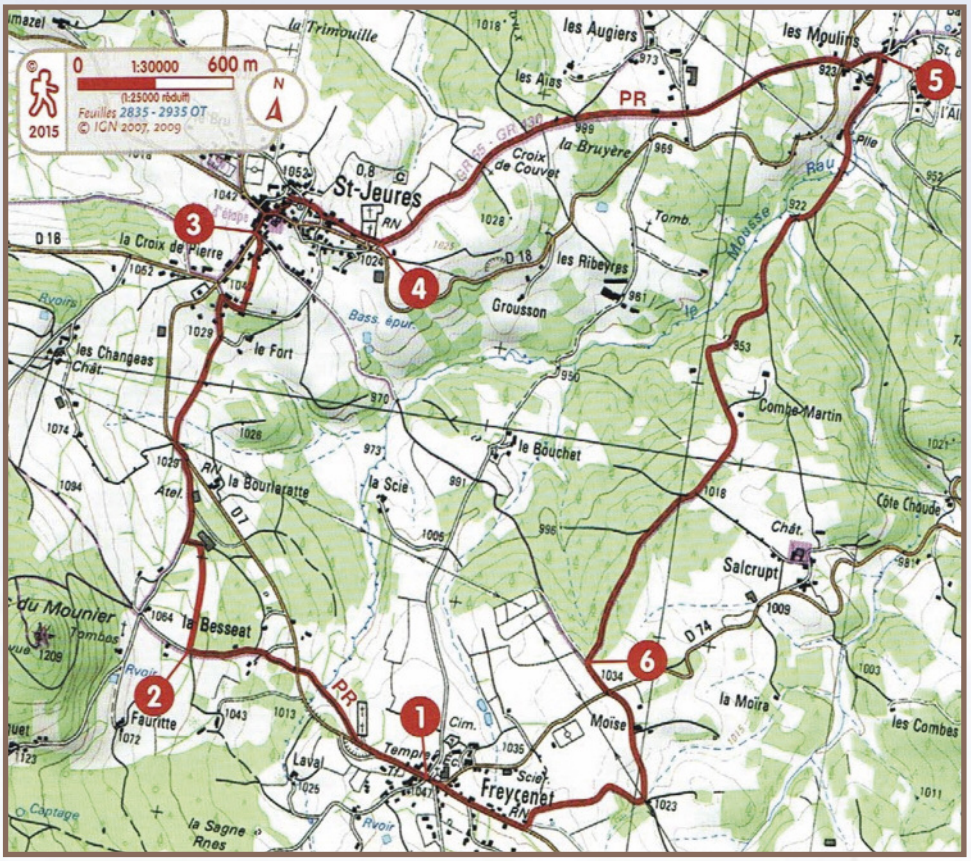

PR 133 : Vers le Suc du Mounier

Départ : Place de Freycenet - 10,3 km - facile

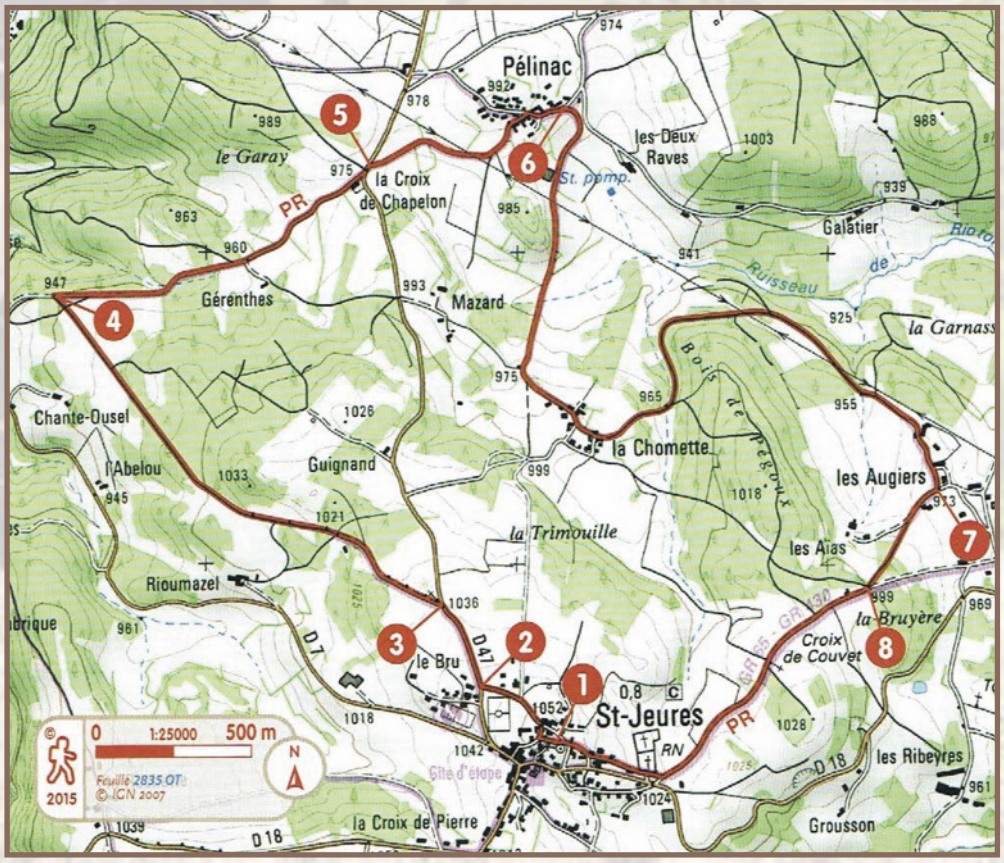

PR 134 : Pélinac : le Chemin des Croix

Départ : Place de l'église à Saint-Jeures - 8,8 km - facile

Travaux du conseil municipal

Aménagement du Bourg de Freycenet (Impasse des Clos)
avec réfection de tous les réseaux

Rénovation de voiries :

- Charbonnières
- La Bruyerette - Chazeaux
- Fromental - accès maison Trevet
- Les Gardes - Rambaud - Le Fourezon - Fontmartine

Travaux effectués par l'entreprise EIFFAGE

Montant total des travaux :	305 399.58 €
Subvention DETR (état) :	32 225.00 €
Subvention Région :	23 000.00 €
Subvention Département Fonds 199 :	20 000.00 €

Plaques noms des rues et numéros pour Freycenet :
Coût : 1 885.07 €

Plantation d'arbres sur les biens de section de Laval :
Coût : 980.80 €

Achat de matériel de désherbage avec la commune du Mazet-St-Voy pour l'entretien de la voirie et des espaces verts, afin d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires :
Coût : 32 692.37 €
dont 16 346.18 € facturés à la commune du Mazet-St-Voy
Subvention : 11 610 €
dont 5805 € versés à la commune du Mazet-St-Voy

Raccordement chaufferie – église :
Coût : 2 926.79 €

Eglise de St-Jeures :

- Changement du plancher du clocher (M. Pierrard)
  Coût : 1 744.80 € TTC

- Remise en état des cloches (Entreprise Paccard)
  Coût : 21 524.11 € TTC
  Subvention de la Région : 5 381.00 €
  Subvention DETR : 4 485.00 €
  Participation de la Paroisse : 5 870.00 €

Portail école Freycenet : (pose effectuée par les services de la mairie)
Coût : 678.79 €

Radiateurs logement école Freycenet : (pose effectuée par les services de la mairie)
Coût : 1531.28 €

Illuminations Noël 2016 :
Coût : 2432.70 €

Reparation du mur du cimetière de St-Jeures (entreprise Yannick ROUSSET)
Coût : 3500.00 €

SERVICE EAU ET ASSAINISEMENT

Travaux prioritaires suite à DUP (Déclaration Utile Publique) :

- Réfection des captages de la Vialette (entreprise ROUSSET)
  Coût : 107 413.08 €
  Subvention Agence de l'Eau : 88 381.00 €
- Curage de la station d'épuration de St-Jeures :
  Coût bassin 1 : 57 370.29 € HT
  Surcoût de 48 000 € dû aux boues trop chargées en cuivre. Il a fallu les faire traiter par une entreprise spécialisée à Roanne.
  Coût bassin 2 : 7 821.20 € HT
  Boues épandues sur les terrains agricoles.

INVESTISSEMENTS FUTURS

- Aménagement du Bourg de St-Jeures : Place de la Croix et Place de l'Eglise, avec réfection de tous les réseaux.

Coût prévisionnel :	341 301.20 € TTC
Subvention Etat contrat ruralité :	37 348.00 €
Subvention Département 4311 :	37 348.00 €
Subvention Région :	74 697.00 €
Subvention Amende de police :	9 000.00 €

- Amélioration de la voirie communale – Programme en cours d'élaboration
- Travaux lagunage du Bourg de St-Jeures

Coût prévisionnel du projet :	216 195.00 € TTC
Subvention Agence de l'Eau :	147 013.00 € (68 %)
Subvention du Département :	21 620.00 € (10 %)

En bref...

CHATS
La prolifération des chats dans certains quartiers de notre commune devient une nuisance pour les riverains. Merci de faire au mieux pour maîtriser la reproduction de ces animaux de compagnie.

TRÉSORERIE
La trésorerie de Tence fermera ses portes à la fin de l'année 2017. À partir de 2018, la commune de Saint-Jeures sera rattachée à la trésorerie d'Yssingeaux.

CHIENS ERRANTS
La municipalité vous demande de ne pas laisser divaguer vos chiens sur la voie publique.

CARTES D'IDENTITÉ
La mairie de Saint-Jeures n'est plus habilitée à délivrer les cartes d'identité. Pour obtenir ce document, vous devez vous rendre dans une des 13 mairies du département équipées de dispositifs de recueil.
Aurec-sur-Loire, Brioude, BrivesCharensac, Chadrac, Craponne-sur-Arzon, Langeac, Le Monastier-sur-Gazeille, Monistrol-sur-Loire, Le Puy-en-Velay, Vorey-sur-Arzon, Tence et Yssingeaux
Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur : http://predemande-cni.ants.gouv.fr/

PACS
L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Cet enregistrement se faisait auparavant au tribunal.

LABEL RESPIRANDO
Le territoire du Haut-Lignon bénéficie désormais d'une labélisation en tant que Station Respirando en faisant la part belle aux activités de pleine nature. Ce label représente un gage de qualité pour les touristes.

CARTES GRISES
Les services de la préfecture nous informent que plus aucun dossier papier de certificat d'immatriculation ne sera traité en préfecture. Seuls les dossiers remplis sur internet ou par les professionnels de l'automobile seront traités.

LISTE DE DIFFUSION
N'hésitez pas à nous envoyer un mail à mairiestjeures@gmail.com pour être inscrits sur notre liste de diffusion et ainsi être informés des différentes manifestations qui ont lieu sur notre commune.

SITE INTERNET
Pensez à consulter notre site internet : vous y trouverez de nombreuses informations sur la commune et différents documents en téléchargement.
www.saint-jeures.fr

Conseil municipal du 2 décembre 2016

REVISION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire rappelle que le budget eau et assainissement doit être équilibré sans subvention de la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

FIXE pour l'année 2017 les prix suivants hors taxe :

EAU :

- Abonnement :	64.00 €
- Consommation jusqu'à 400 m³	0.72 €/m³
Au-delà de 400 m³ :	0.58 €/m³
- Participation frais de branchement :	947.87 €
- Remplacement compteur gelé :	86.70 €
- Réouverture de compteur	189.58 €

ASSAINISSEMENT :

- Abonnement :	55.00 €
- Consommation :	0.64 €/m³
- Participation pour le financement de l'assainissement Collectif (PAC) :	1215.00 €

TARIF DENEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que si des particuliers souhaitent l'intervention d'un chasse-neige sur leur propriété personnelle, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Les conditions d'intervention dans la propriété privée seront alors définies.

Cette année, **une participation forfaitaire de 50 €** sera demandée à l'inscription et le prix de l'heure de déneigement reste inchangé à savoir **70 €.**

CONSULTATION POUR PLAN D'EPANDAGE ET CURAGE DE LA LAGUNE DU BOURG - RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 4 entreprises pour le Plan d'Epandage et le curage de la lagune du Bourg.

Les offres ont été réceptionnées le 2 septembre 2016.

Les quatre entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'offre de l'entreprise suivante :

- **SUEZ organique**, pour un montant de 28 220 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

RETIENT la proposition faite par la commission d'appel d'offres.

REHABILITATION DU CENTRE DU BOURG, REFECTION DE LA PLACE DE L'EGLISE, DE LA PLACE DE LA CROIX ET DES RUELLES ATTENANTES

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du Centre-Bourg dressé par **INGE4CM**, pour un montant de **186 743.90 € HT.**

Après examen des documents présentés et discussion, le Conseil Municipal

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide la plus élevée possible au titre des aides de l'Etat.

INSCRIT ces travaux au budget primitif en section d'investissement.

AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ERDF SUR DES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur Le Maire informe qu'il a autorisé par convention de servitudes en date du 31 mai 2013, ERDF à implanter un poste de transformation sur la parcelle, située lieu-dit « La Croix de Pierre » cadastrée section C n°500 moyennant une indemnité de 180,00 €, et sur la parcelle, située lieu-dit « La Croix de Pierre » cadastrée section C n° 502, moyennant une indemnité de 156,00 €.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Monsieur le Maire représente les habitants de Bonnefont et des Gardes.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE cette mise à disposition.

AMENAGEMENT DU BOURG DE FREYCENET

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du Bourg de Freycenet dressé par Ingé4CM, pour un montant de **58 229.35 € HT.**

Après examen des documents présentés et discussion, le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Région (40%) :	23 291.74 €
Autofinancement (60%) :	34 937.61 €

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide la plus élevée possible au titre des contrats de ruralité ;

INSCRIT ces travaux au budget primitif en section d'investissement.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2017 – TRAVAUX DE VOIRIE VC N° 7 ACCES GÎTE TREVET, VC N° 44 RAMBAUD, VC N° 47 LES MOULINS - LE FOUREZON (SECTION 1) ET VC N° 47 LES MOULINS - LE FOUREZON (SECTION 2).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de voirie.

Il présente le projet établi relatif aux travaux de voirie sur la VC n° 7 accès gîte TREVET, VC n° 44 RAMBAUD, VC n° 47 LES MOULINS - LE FOUREZON (Section 1) et VC n° 47 LES MOULINS - LE FOUREZON (Section 2).

Monsieur le Maire rappelle que ces voies communales font partie du tableau de classement qui a été mis à jour le 16 décembre 2013.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 4 280.75 € HT pour la VC n° 7 accès gîte TREVET Michel, à 21961,50 € HT pour la VC n° 44 RAMBAUD, à

23 248.50 € HT pour la VC n° 47 LES MOULINS – LE FOUREZON (Section1) et à 24 825.00 € HT pour la VC n° 47 LES MOULINS – LE FOUREZON (section 2).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Etat DETR VC n° 7	
accès gîte TREVET :	1 498.26 € (35 %)
Etat DETR VC n° 44	
Rambaud :	7 686.52 € (35 %)
Etat DETR VC n° 47	
Les Moulins – Le Fourezon (sect. 1)	8 136.97 € (35 %)
Etat DETR VC n° 47	
Les Moulins – Le Fourezon (sect. 2) :	8 688.75 € (35 %)
Autofinancement VC n° 7	
accès gîte TREVET :	2 782.49 € (65 %)
Autofinancement VC n° 44	
Rambaud :	14 274.98 € (65 %)
Autofinancement VC n° 47	
Les Moulins – Le Fourezon (sect. 1):	5 111.53 € (65 %)
Autofinancement VC n° 47	
Les Moulins – Le Fourezon (Sect. 2):	6 136.25 € (65 %)
Total HT VC n° 7 accès gîte TREVET :	4 280.75 €
TVA 20 % :	856.15 €
TOTAL TTC :	5 136.90 €
Total HT VC n° 44 Rambaud:	21 961.50 €
TVA 20 % :	4 392.30 €
TOTAL TTC :	26 353.80 €
Total HT VC n° 47	
Les Moulins – Le Fourezon (sect. 1) :	23 248.50 €
TVA 20 % :	4 649.70 €
TOTAL TTC :	27 898.20 €
Total HT VC n° 47	
Les Moulins – Le Fourezon (sect. 2) :	24 825.00 €
TVA 20 % :	4 965.00 €
TOTAL TTC :	29 790.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les dossiers établis relatifs aux travaux de voirie sur la VC n° 7 accès gîte TREVET, sur la VC n° 44 Rambaud, sur la VC n° 47 Les Moulins – Le Fourezon (section 1) et sur la VC n° 47 Les Moulins – Le Fourezon (section 2)

INSCRIT ces travaux au budget primitif 2017

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2017 – AMENAGEMENT DE BOURGS ET DE VILLAGES Y COMPRIS PETIT PATRIMOINE : (RESTAURATION ET REMPLACEMENT DES CLOCHES DE L'EGLISE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour des questions de sécurité il convient de restaurer et remplacer les cloches de l'Eglise.

Un devis a été établi.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Restauration mécanique pour l'installation campanaire de l'Eglise de Saint-Jeures : 12 537.76 € HT
- Mise en conformité électrique complète et pilotage par horloge de commande radiosynchronisée : 5 399.00 € HT

Total :	17 936.76 € HT
Aide Etat DETR :	8 968.38 € HT (50 %)
Autofinancement :	8 968.38 € HT (50 %)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier établi relatif à ces travaux,

INSCRIT ces travaux au budget 2017,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE une ssubvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

RESTAURATION ET REMPLACEMENT DES CLOCHES DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour des questions de sécurité il convient de restaurer et remplacer les cloches de l'Eglise.

Un devis a été établi.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Restauration mécanique pour l'installation campanaire de l'Eglise de Saint-Jeures : 12 537.76 € HT
- Mise en conformité électrique complète et pilotage par horloge de commande radiosynchronisée : 5 399.00 € HT

Total :	17 936.76 € HT
Région 30 % :	5 381.03 € HT (30 %)
Autofinancement :	12 555.73 € HT (70 %)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier établi relatif à ces travaux,

INSCRIT ces travaux au budget 2017,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la plus élevée possible.

Conseil municipal du 27 janvier 2017

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA POSTE – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle le marché passé avec l'Entreprise EIFFAGE concernant l'aménagement de la rue de la Poste.

En cours d'exécution des travaux, il s'avère que des travaux supplémentaires ont dû être effectués pour répondre aux exigences du chantier, cela a conduit à une augmentation de la masse du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise EIFFAGE :

Montant du marché avant avenant :	51 978.30 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	3 443.30 € HT
Nouveau montant du marché :	52 421.60 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise EIFFAGE.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION ET POUR DES MISSIONS D'ASSISTANCE ET CONSEIL EN SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Monsieur le Maire expose :

- Que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose à son article 2 à l'autorité territoriale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Pour ce faire, elle doit notamment mettre en place une démarche de prévention, dans laquelle s'inscrit notamment la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, comme défini dans le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
- Que l'employeur a obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) chargé d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer des mesures d'améliorations à l'employeur ;
- Que le Centre de gestion propose l'adhésion à son service prévention, permettant de bénéficier des prestations suivantes :
  - Réalisation de la fonction d'inspection par la mise à disposition d'un ACFI,
  - Mission d'assistance, conseil et animation en sécurité et santé au travail, par l'intervention d'un conseiller en prévention ;
- Que l'adhésion à ce service est consentie moyennant une cotisation annuelle déterminée en fonction de l'effectif de la collectivité, comme défini à l'annexe 2 de la convention proposée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1er :

La proposition de convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail est acceptée.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal, autorise Le Maire à signer la convention relative à l'intervention du conseiller en prévention du Centre de Gestion de la Haute-Loire et à engager les frais y afférents.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Le Maire fait part du courrier du 3 janvier 2017 de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Haut-Lignon concernant la modification des statuts.

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui a été promulguée le 7 août 2015, comprend plusieurs dispositions relatives à l'intercommunalité, et notamment l'évolution des compétences obligatoires (eau, assainissement, déchets, gens du voyage, office de tourisme,...) et optionnelles des établissements publics de coopération intercommunale.

Suite à la loi NOTRe il y a donc lieu de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de prendre en compte les modifications issues de cette loi et également d'actualiser certaines dispositions qui étaient inscrites dans les statuts et qui n'ont plus lieu d'y figurer.

La Commune de Saint- Jeures en étant membre doit donner son avis

Le Conseil Municipal, après discussion

APPROUVE à l'unanimité la modification statutaire présentée.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUi A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON

La Loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent

dans les trois mois précédant le terme de délai d'applicabilité. » Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLUi interviendra le 27 mars 2017 sauf cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

ARTICLE 2 : de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

TARIF DE LOCATION DE LA MAISON DU BRU POUR NUITEES

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a eu des demandes pour location de la maison du Bru pour des nuitées.

Il y a lieu d'instaurer un tarif de nuitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE de fixer le prix à **6.00 euros** par personne pour une nuitée.

ACHAT DE MATERIEL EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DU MAZET ST VOY DANS LE CADRE DE LA CHARTE SIGNEE AVEC LE FREDON AUVERGNE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la charte signée avec le FREDON Auvergne, les communes de Saint-Jeures et du Mazet-St-Voy s'engagent à acheter du matériel en commun pour l'entretien des espaces verts et de la voirie afin de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE ST-JEURES POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE DE 3 JOURS A BESSEGES EN CEVENNES

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école élémentaire de Saint-Jeures prévoit de partir 3 jours à Besseges en Cévennes pour vivre une classe de découverte pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Pour cela, la directrice sollicite une aide financière afin de pouvoir organiser cette sortie.

Le Conseil Municipal, après discussion

ACCORDE à titre exceptionnel une aide de **1 135.00 euros** pour la réalisation de ce projet.

Conseil municipal du 3 mars 2017

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION COMMUNE, SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DRESSES PAR M. ANCELIN, TRESORIER

Les services de la Trésorerie de Tence, sous la responsabilité de Monsieur le Trésorier Jérôme ANCELIN établissent les comptes de gestion Commune, Service Eau et Assainissement, qui arrivent au même résultat que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE – COMMUNE - SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. FERRAND délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. DUBŒUF André, Maire.
Le compte administratif est le résultat comptable de l'année 2016 pour la Commune, le Service Eau et Assainissement. Il se résume de la façon suivante :

Commune :	
Section fonctionnement : excédent :	228 341.60 €
Section d'investissement : déficit :	159 383.87 €
Service Eau et Assainissement :	
Section de fonctionnement : excédent :	60 640.96 €
Section d'investissement : déficit :	27 260.77 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET COMMUNE

Le budget de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 228 341.60 €
Le Conseil Municipal décide d'affecter 180 826.66 € à la section d'investissement et de reporter le solde soit 47 514.94 € à la section de fonctionnement du budget 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget du Service Eau et Assainissement présente un excédent de fonctionnement de 60 640.96 €.
Le Conseil Municipal décide d'affecter 60 640.96 € à la section de fonctionnement du budget 2017.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose que pour la préparation du budget 2017, il serait nécessaire de fixer le montant des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après examen des demandes,

VOTE les subventions suivantes aux associations :

- FNACA Comité St-JEURES : 61,00 €
- ACPG Section St-JEURES : 61,00 €
- Paroisse St-JEURES (frais de chauffage) : 610,00 €
- Paroisse FREYCENET (frais de chauffage) : 610,00 €
- Ecoles Publiques
  - arbre de Noël : 63,00 € / classe

- voyage scolaire : 63,00 € / classe
- fournitures scolaires : 17,00 € / élève

- Amicale Laïque : 250,00 €
- La Montagnarde (boule) : 155,00 €
- ST-JEURES SPORT JEUNESSE (foot) : 465,00 €
- FJEP FREYCENET (foot): 360,00 €
- TRYSSINGEAUX (Triathlon des Sucs) : 155,00 €
- Aide à domicile TENCE : 600,00 €
- Club 3ème âge : 155,00 €
- ACCA ST-JEURES (chasse) : 155,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers St-JEURES : 300,00 €
- Association Commerçants et Artisans : 255,00 €
- Bibliothèque – 2 €/habitants : 1938.00 €
- Tennis club : 155.00 €
- Participation Interfolk : 300.00 €
- Batterie fanfare Lizieux-Mézenc : 300.00 €
- Saint-Jeures détente : 150.00 €
- Saint-Jeures Animation : 1000.00 €
- Assoc. petit patrimoine (ASPPVA) : 250.00 €

SUBVENTION ADMR – ASSOCIATION DE TENCE

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 600 € a été attribuée à l'association ADMR de Tence par délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2017.

Pour que le montant de cette subvention soit conservé dans sa totalité par l'association de Tence, il faut préciser que la subvention allouée par la commune est affectée uniquement à l'activité non tarifée de l'association.

Le Conseil Municipal, après discussion

EMET un avis favorable à l'affectation de cette subvention uniquement à l'activité non tarifée de l'association ADMR à Tence

TARIF LOCATION DE LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DU BRU POUR UNE REUNION DE FAMILLE

Monsieur le Maire rappelle la demande de famille pour rassemblement consécutif à un enterrement.

Il y a lieu d'instaurer un tarif pour ces rassemblements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE de fixer le prix à 50 euros.

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION DE PARTIES DE CHEMINS RURAUX ET PARTIES DE DOMAINES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de parties de chemins ruraux et parties de domaines publics suite aux demandes de :

Monsieur DUBŒUF Anthony, Les Augiers
Monsieur BROTTES Michel, Pouzols
Monsieur FUZIER Edgar, Bonnefont
Mme WITZ Nathalie, Les Gardes
Monsieur ANDRAUD Patrick, Freycenet
Monsieur et Madame ARGAUD Serge, Freycenet
Monsieur et Madame AUBERT Jean Pascal, Freycenet
Monsieur ARGAUD Vivien, Freycenet
SCI des Roches, Freycenet

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT

- Que le commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable

DECIDE de ne pas vendre ces parties de parcelles ou de domaines publics aux demandeurs cités ci-dessus

Conseil municipal du 5 avril 2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 s'élevant en recettes comme en dépenses à la somme de **881 766.94 €** en fonctionnement et à **765 765.96 €** en investissement.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT que pour l'équilibre du budget, il est nécessaire d'augmenter les contributions directes :

DECIDE la variation de taux d'imposition suivante :

- Taxe d'habitation **11.93 %** au lieu de 11.87 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties **19.02 %** au lieu de 18.93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **72.40 %** au lieu de 72.04 %

APPROUVE, en ses recettes comme en ses dépenses le projet de budget primitif 2017.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

Après examen du budget primitif 2017 du Service Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif 2017 du Service Eaux et Assainissement qui s'élève en recettes comme en dépenses à **253 785.96 €** pour la section de fonctionnement et à **321 327.67 €** pour la section d'investissement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON – PRISE DE COMPETENCE « CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS » (CONTINGENT D'INCENDIE)

Monsieur le Maire fait part du courrier du 6 mars 2017 de Monsieur le Président de la Communauté de

Commune du Haut-Lignon concernant le transfert de charges Compétence « contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours » (contingent d'incendie).

L'article 97 de la loi NOTRe prévoit que les communes membres d'un Etablissement de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, créé après mai 1996, puissent maintenant transférer à cet EPCI le versement des contributions au SDIS en leur lieu et place. Il précise en outre que la contribution de cet EPCI au SDIS correspondra à la simple addition des contributions versées l'année précédente par les communes membres.

La contribution au SDIS de SAINT-JEURES pour l'année 2016 était de 27 995.42 €. La commune de SAINT-JEURES devra donc verser à la Communauté de Communes la somme de 20 027.42 € en 2017.

Le Conseil Municipal, après discussion

APPROUVE à l'unanimité le transfert de compétence « contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours » (contingent d'incendie), à la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 6 du 10 mai 2016

DENOMINATION DES NOMS DE RUE DU BOURG DE SAINT-JEURES

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractères de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les places et rues du Bourg de SAINT-JEURES ne portent pas de dénomination,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la dénomination des places et des voies publiques du bourg de Saint-Jeures, selon le plan annexé sur lequel figure également « chemin de Brioude » et « chemin de Jourdan ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE A L'UNANIMITE la dénomination des places et des voies publiques du Bourg de SAINT-JEURES.

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION CR CHEMIN DU PETIT PONT – DEMANDE DE M. ET MMES VARVAT / M ET MME CHESTERS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural « chemin du Petit Pont » suite à la demande de M. et Mme VARVAT Jean-Paul, M. et Mme VARVAT Jérôme, M et Mme CHESTERS Christopher d'acquérir 30 m² en bordure de leur maison.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT :

- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- Que cette partie de chemin n'est pas utilisée pour la randonnée

DECIDE de vendre celle-ci à M. et Mme VARVAT Jean-Paul, M et Mme VARVAT Jérôme, M. et Mme CHESTERS Christopher.

FIXE le prix de vente à dix euros le mètre carré, les frais d'acquisitions (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION CR LIEU-DIT « LES AUGIERS » - DEMANDE DE M. ET MME LECLAIR

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural lieu-dit « Les Augiers » suite à la demande de M. et Mme LECLAIR Pascal d'acquérir une bande de terrain le long de leur habitation.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT :

- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, avec recommandation de limiter la largeur cédée à 2,50 m, ainsi qu'une possibilité de démontage de la clôture, au niveau de l'espace balayé par la giration des véhicules encombrants
- Que cette partie de chemin n'est pas utilisée pour la randonnée

DECIDE de vendre celle-ci à M. et Mme LECLAIR Pascal

FIXE le prix de vente à dix euros le mètre carré, les frais d'acquisitions (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION CR PARTIE DOMAINE PUBLIC LIEU-DIT « POUZOLS » - DEMANDE DE M. GIRINON BERNARD

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de domaine public lieu-dit « Pouzols » suite à la demande de M. GIRINON Bernard d'acquérir une partie de l'espace public localisé devant sa propriété d'environ 250 m².

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT :

- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, avec recommandation de maintenir les largeurs de passage actuelles, au niveau des voies de circulation existantes.
- Que cette partie de domaine public n'est pas utilisée pour la randonnée

DECIDE de vendre celle-ci à M. GIRINON Bernard.

FIXE le prix de vente à dix euros le mètre carré, les frais d'acquisitions (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION CR PARTIE DOMAINE PUBLIC LIEU-DIT « POUZOLS » - DEMANDE DE M. ET MME RIGAUD HUBERT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de domaine public lieu-dit « Pouzols » suite à la demande de M. et Mme RIGAUD Hubert d'acquérir une partie de l'espace public localisé devant leur habitation.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT :

- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- Que cette partie de domaine public n'est pas utilisée pour la randonnée

DECIDE de vendre celle-ci à M. et Mme RIGAUD Hubert.

FIXE le prix de vente à dix euros le mètre carré, les frais d'acquisitions (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL LIEU-DIT « BONNEFONT » - DEMANDES DE M. ET MME THUIZAT JEAN-PAUL ET M. ET MME MOGIER MIREILLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural lieu-dit « Bonnefont » suite aux demandes de M. et Mme THUIZAT Jean-Paul d'acquérir une partie de chemin rural bordant leur propriété et de M. et Mme MOGIER Mireille d'acquérir une partie de ce chemin rural longeant leur terrain

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT :

- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- Que cette partie de chemin n'est pas utilisée pour la randonnée

DECIDE de vendre celle-ci pour moitié à M. et Mme THUIZAT Jean-Paul et à M. et Mme MOGIER Mireille.

FIXE le prix de vente à dix euros le mètre carré, les frais d'acquisitions (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge des acquéreurs.

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL LIEU-DIT « PELINAC» - DEMANDE DE MME MOULIN MONIQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural lieu-dit « Pélinac » suite à la demande de Mme MOULIN Monique d'acquérir une partie de chemin rural longeant sa propriété.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT :

- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- Que cette partie de chemin n'est pas utilisée pour la randonnée

DECIDE de vendre cette partie de chemin rural en divisant cet espace entre les deux demandeurs qui souhaitent acquérir ce chemin rural.

FIXE le prix de vente à dix euros le mètre carré, les frais d'acquisitions (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur.

DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL LIEU-DIT « PELINAC» - DEMANDE DE M. ET MME VALENTIN OLIVIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural lieu-dit « Pélinac » suite à la demande de M. et Mme VALENTIN Olivier d'acquérir une partie de chemin rural qui longe leur propriété.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT :

- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- Que cette partie de chemin n'est pas utilisée pour la randonnée

DECIDE de vendre cette partie de chemin rural en divisant cet espace entre les deux demandeurs qui souhaitent acquérir ce chemin rural.

FIXE le prix de vente à dix euros le mètre carré, les frais d'acquisitions (document d'arpentage et acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur.

ADHESION AU PROJET WIFI 43 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet WIFI 43 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Loire, opération ayant pour but d'offrir aux collectivités du département un accès Wi-Fi public (fontaine Wi-Fi), gratuit pour les usagers. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord aux propositions suivantes :

- Offrir à sa population et à ses visiteurs le service de wifi public gratuit en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 43 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Loire.
- Souscrire un abonnement annuel estimé à moins de 300€ HT pour le premier KIT de base, incluant 2 bornes étanches, la garantie et la maintenance du matériel et des portails d'authentification et d'administration. Cet abonnement n'inclue pas la location de la ligne ADSL/ Fibre Optique / Wifi Max ou Satellite qui reste à la charge de la commune / collectivité
- Bénéficier d'une activation et, si nécessaire, d'une étude d'implantation, dont les frais sont à la charge du Conseil Départemental de la Haute-Loire
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et contrats qui interviendront pour la mise en œuvre de ce service.

Conseil municipal du 19 mai 2017

TRAVAUX DE VOIRIE 2017 – RESULTAT APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux de voirie.

L'estimation de ces travaux était de 262 712 € HT.

Un appel d'offres a été lancé, la commission d'appel d'offres a examiné les propositions, trois entreprises ont remis une offre, l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de 248 957.17 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la décision de la Commission d'appel d'offres de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 248 957.17 € HT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS (SICCDE) – RETRAIT DES COMMUNES DE ROSIERES ET LAVOÛTE-SUR-LOIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical pour le Capture des Carnivores Domestiques Errants, lors de sa séance du 8 avril 2017, s'est prononcé favorablement sur le retrait des communes de Rosières et Lavoûte-sur-Loire du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants car elles ont rejoint la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Il propose également aux élus de Saint-Jeures de se prononcer positivement sur ces retraits.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le retrait du Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants des Communes de Rosières et Lavoûte-sur-Loire.

CREATION D'UN EMPLOI EN CDI

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi d'adjoint technique en contrat à durée indéterminée (CDI) suite au renouvellement pendant 6 ans d'un CCD, à temps non complet de 15 heures hebdomadaires. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C, filière technique, au titre de l'article 3-3, alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper, dans les communes de moins de 2000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, un emploi permanent lorsque la création de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Monsieur le Maire précise que la nature des fonctions suivantes : « *aide à la cantine et à la garderie ainsi que l'entretien des bâtiments communaux* » justifie particulièrement le recours à un agent contractuel en CDI.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 321

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE 1 abstention et 12 POUR

DECIDE

- de créer un poste en CDI pour occuper les missions suivantes : « *aide à la cantine et à la garderie ainsi que l'entretien des bâtiments communaux* » de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 321, à raison de 15 heures hebdomadaires, à compter du 15 juillet 2017;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'Association des jeunes « La Cabane du Pêcheur » une subvention d'un montant de 150 euros pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros à l'Association « La Cabane du Pêcheur »

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 31 mars 2017, le Comité Syndical du SDE43 a approuvé à l'unanimité, l'adaptation des nouveaux statuts. A cette occasion, diverses modifications statutaires ont été adoptées qui visent notamment à :

- Permettre l'adhésion au Syndicat des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre à tout ou partie des compétences facultatives et activités annexes du Syndicat :
  - éclairage public et/ou maintenance et entretien de l'éclairage public des infrastructures, équipements

ou tous autres immobiliers communautaires (ZI/ZA, abords des bâtiments communautaires, voies vertes….,) ;
- Cartographie des réseaux secs et Système d'Information Géographique dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;
- Assistance et appui dans le cadre des études et schémas relatifs au développement des énergies renouvelables, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la mise en œuvre et au suivi des travaux d'économie d'énergie, à la mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)… ;
- Groupement de commandes notamment pour ce qui concerne l'achat d'électricité…

- Intégrer dans les statuts la compétence facultative liée au déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques ;
- Prendre en compte l'émergence des communes nouvelles qui impacte la composition des Secteurs Intercommunaux d'Energies et, par ricochet, leur représentativité au sein du Comité Syndical ;
- Modifier le siège du Syndicat pour le fixer au 13 Place Michelet dans les locaux acquis, en 2014, par le Syndicat ;

Dans le courrier qu'il a adressée à chaque commune adhérente, le Président du SDE43 précise que « la possibilité désormais offerte aux EPCI (Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes) d'adhérer au Syndicat sur ses compétences facultatives et/ou activités annexes ne modifient en rien les relations qui unissent, depuis bientôt 80 ans, le Syndicat et ses communes adhérentes ».

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient désormais à chaque commune adhérant au SDE43 de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur les statuts adoptés par le Comité Syndical du SDE43 et sur son annexe 1 qui détaille la liste des adhérents sur chacune des compétences exercées par le SDE43 et qui reprend la composition des 18 Secteurs Intercommunaux d'Energie que compte le Syndicat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et leur annexe 1.

Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET)pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergique.

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la Commune de SAINT-JEURES a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Energies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Energies du Gers), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la Commune de SAINT-JEURES, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

Décide de l'adhésion de la Commune de SAINT-JEURES,

au groupement de commandes précité pour :
- L'acheminement et la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

PREND ACTE que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43) ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la Commune de SAINT-JEURES pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de SAINT-JEURES, et ce sans distinction de procédures,

AUTORISE Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

S'ENGAGE à régler les sommes dûes aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et/ou d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de SAINT-JEURES.

Conseil municipal du 30 juin 2017

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire indique que c'est à la demande de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire que le Conseil Municipal est réuni pour procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants chargés de l'élection des sénateurs dont la date est fixée au 24 septembre 2017.

Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure, les membres du Conseil Municipal présents, constituant le quorum requis, ont procédé à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants en déposant dans l'urne leurs bulletins à l'appel de leur nom.

Ils ont ensuite procédé au dépouillement dont les résultats ont été dument communiqués et affichés conformément à la procédure.

Les résultats ont été les suivants :

Délégué élu : BROTTES Georges :	14 voix
Délégué élu : BROTTES Rose-Marie :	14 voix
Délégué élu : BARRIOL Séverine :	14 voix
Suppléant élu : DUBŒUF André :	14 voix
Suppléant élu : OUILLON Christian :	14 voix
Suppléant élu : ROUX Bernard :	14 voix

TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les tarifs des services scolaires. Pour les repas à la cantine scolaire, il propose une augmentation :

Les tarifs actuels sont :
- Repas enfant : 3.10 €
- Repas adulte : 5.20 €

Après discussion, le Conseil Municipal vote l'augmentation des tarifs à compter du 1er septembre 2017 :
- **Repas enfant : 3.20 €**
- **Repas adulte : 5.30 €**

Pour les tarifs de la garderie après 17H45, il ne propose pas d'augmentation :

Les tarifs restent inchangés à savoir :
- 16 € par mois et par enfant
- 13 € par mois pour le 2ème enfant
- 11 € par mois pour le 3ème enfant

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LES ECOLES DE SAINT-JEURES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Monsieur le Maire souhaite modifier le temps scolaire des deux écoles de la Commune en revenant à la semaine de 4 jours. Le Conseil d'école de Freycenet et de Saint-Jeures qui s'est tenu le lundi 19 juin 2017 a également émis un avis favorable à ce retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, après discussion

EMET un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

TRAVAUX PRIORITAIRES SUITE AU DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE : PROTECTION DES RESSOURCES – MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'offre du bureau d'étude AB2R pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'opération suivante :

« Travaux prioritaires suite au diagnostic et schéma directeur eau potable : protection des ressources »

Le montant de l'offre est de : 10 701.90 € HT soit 12 842.28 € TTC.

Après examen des documents présentés et discussion, Le Conseil Municipal,

RETIENT l'offre du bureau d'étude AB2R pour un montant de 10 701.90 € HT soit 12 842.28 € TTC

VENTE CONSORTS VERILHAC/COMMUNE ET COMMUNE/CONSORTS VERILHAC

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2016 le chargeant de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural lieu-dit « Le Fourezon » suite à la demande de M. et Mme VERILHAC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise d'un chemin rural.

Un document d'arpentage a été établi.

Les consorts VERILHAC cèdent à la commune de SAINT-JEURES une partie de la parcelle section B n° 962 soit 41 m^2.

La Commune de SAINT-JEURES cède aux consorts VERILHAC une partie de chemin rural soit 37 m^2.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT

que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable

ACCEPTE ces ventes nécessaires à la régularisation de l'emprise du chemin rural. Cette cession se fera au prix de 100 euros pour chaque partie, les frais annexes restant à la charge de la Commune.

DESIGNE la SCP ROCHER/BAUZA, Notaire à Tence pour rédiger l'acte administratif relatif à cette régularisation.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE FREYCENET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de modernisation et de renouvellement de l'éclairage public en vue de la réduction de la consommation énergétique.

Un avant-projet des travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence « Eclairage Public ». L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élèvent à 12 148.66 € HT.

Le SDE43 déposera auprès du Pays de la Jeune Loire une demande de subvention dans le cadre de la fiche-action du programme LEADER 2014-2020 intitulée « Développer une politique environnementale volontariste ».

En intégrant la subvention du LEADER, l'opération d'éclairage public pourrait être financée de la manière suivante :

- Syndicat Départemental d'Energies : 45 % du total HT + TVA totale
- LEADER : 80 % de 55 % du montant éligible HT avec un maximum de 6 600 €
- Commune : montant HT restant

L'aide susceptible d'être obtenue du LEADER ne pourra être inférieure à 2 000 € et sera plafonnée à un maximum de 6 600 € par projet dans la limite de l'enveloppe de 100 000 € attribuée à la fiche action concernée. La commune ne pourra déposer qu'un seul dossier d'aide LEADER au titre du dispositif « éclairage public » sur l'ensemble du programme LEADER 2014-2020.

Conformément à ses statuts et aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental, maître d'ouvrage, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux qui pourront être financés de la manière suivante :

- Syndicat Départemental d'Energies : 7 896.63 €
- LEADER : 4 395.92 €
- Commune : 2 285.85 €

Toutefois si l'aide LEADER ne pouvait être obtenue, la participation de la commune sera alors calculée selon les règles traditionnelles de participation du Syndicat (55 % du HT à charge de la commune et 45 % du HT à charge du Syndicat qui préfinance également la TVA). La participation communale serait alors calculée de la manière suivante :

- Commune : 6 681.77 € HT

La participation de la Commune pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire

CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune a transféré la compétence éclairage public, et l'autorise à déposer une demande de subvention LEADER pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public.

FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 2 285.85 € en cas d'obtention d'un financement du LEADER et à 6 681.77 € en l'absence de financement LEADER.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la participation dûe dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif et de l'issue réservée à la demande de subvention LEADER.

INSCRIT à cet effet les crédits nécessaires au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Conseil municipal du 2 août 2017

DELIBERATION D'APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL DE DESHERBAGE ACHETE EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DU MAZET ST VOY

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention conclue entre la Commune de SAINT-JEURES et la commune du Mazet-St-Voy pour l'utilisation du matériel de désherbage acheté en commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette convention qui fixe les conditions de paiements et d'utilisation du matériel.

APPROBATION AVANT PROJET « TRAVAUX PRIORITAIRES SUITE AU DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE : PROTECTION DES RESSOURCES »

Monsieur le Maire présente le projet de « Travaux prioritaires suite au diagnostic et schéma directeur eau potable : protection des ressources » (reprise des drains des captages de Vialette 1 et 2 et clôture des PPI des captages de Vialette 1 et 2, les Eaux Bas et Couquet) dressé par le bureau d'étude AB2R pour un montant de 89 904.60 € HT pour la reprise des drains et 40 250 € HT pour la clôture des PPI.

Après examen des documents présentés et discussion, le Conseil Municipal

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département

INSCRIT ces travaux au budget primitif en section d'investissement

TRAVAUX PRIORITAIRES SUITE AU DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE : PROTECTION DES RESSOURCES – REPRISES DES DRAINS DES CAPTAGES DE VIALETTE 1 ET 2 : RESULTAT APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle que suite au diagnostic et schéma directeur eau potable : protection des ressources, il y a lieu de réaliser des travaux. L'estimation de ces travaux était de 89 904.60 € HT.

Un appel d'offres a été lancé, la commission d'appel d'offres a examiné les propositions, quatre entreprises ont remis une offre, l'entreprise ROUSSET a été retenue pour un montant de 89 510.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la décision de la Commission d'appel d'offres de retenir l'offre de l'entreprise ROUSSET pour un montant de 89 510.90 € HT.

Conseil municipal du 22 septembre 2017

CIMETIERES DE ST-JEURES ET FREYCENET – DROIT A CONCESSION

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que la décence dans les cimetières ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur des cimetières de St-Jeures et de Freycenet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER le règlement des cimetières (consultable en mairie).

DENOMINATION DES NOMS DE RUE DU VILLAGE DE FREYCENET

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la dénomination des places et des voies publiques du Bourg de Freycenet, selon le plan annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE à l'unanimité la dénomination des places et des voies publiques du Bourg de Freycenet .

ENFOUISSEMENT TELECOM CHEMIN DE FREYCENET – LES BISES

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques est estimée à **6 264.41 € TTC.**

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

6 264.41 – (262 m x 8 €) = 4 168.41 €

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,

DE CONFIER la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente.

ECHANGE TERRAIN LE BOURG – MOULIN MATHIEU A LA COMMUNE ET LA COMMUNE A MOULIN MATHIEU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'échanger un terrain situé section AB n° 16 lieu-dit « Le Bourg » d'une surface de 59 ca appartenant à la Commune avec une partie (soit 31 ca) de la parcelle AB n° 249 appartenant à M. MOULIN Mathieu.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- Monsieur MOULIN Mathieu cède à la Commune de Saint-Jeures une partie de la parcelle située section AB n° 249 d'une surface de 31 ca située lieu-dit « Le Bourg »
- La Commune de Saint-Jeures cède à M. MOULIN Mathieu la parcelle située section AB n° 16 d'une surface de 59 ca lieu-dit « Le Bourg ».

ACCEPTE cet échange qui se fera au prix de 100 € pour chaque partie, les frais annexes restant à la charge de la commune.

DESIGNE Maître ROCHER, titulaire d'un office notarial à TENCE, pour effectuer les formalités de vente.

EMPRUNT COMMUNE

Pour financer des travaux de voirie, la commune de Saint-Jeures contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt de la somme de 100 000 euros selon les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe de 1.33 %
- Amortissement constant
- Base de calcul : 30/360
- Périodicité trimestrielle
- Point de départ d'amortissement : 25/10/2017
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté

Le versement des fonds : sous 6 mois maximum

TAXES FONCIERES BIENS DE SECTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités de mise en œuvre de paiement des taxes foncières 2017 émises au nom des sections de commune rappelant à cet effet que les comptables sont autorisés à accepter le paiement sur le budget principal de la commune sous les conditions suivantes :

- Présence d'un avis d'imposition au nom de la section
- Présence de l'état spécial à annexer au budget principal communal
- Absence de ressources suffisantes de la section, au vu de l'état spécial annexé
- Une délibération de la collectivité mentionnant qu'en l'absence de recettes suffisantes de la section de commune, le paiement est effectué par la commune sur son budget principal avec pour objectif la communalisation de la section de commune afin d'éviter son dépérissement.

Pour information, la commune de St-Jeures a deux avis de taxes foncières à honorer : **Pouzols et Bonnefont**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge les impôts des sections concernées par les taxes foncières étant précisé que suivant les dispositions de l'article 1401 du code général des impôts, le paiement des taxes foncières à la place des habitants est à la charge de la section de commune, propriétaire des biens sectionaux.

ADMISSION EN NON-VALEUR – REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait connaitre qu'un redevable de facturation eau et assainissement de l'année 2015 n'a pas réglé ses factures à la Trésorerie de Tence, pour un montant de 154.86 €.

Les poursuites ont été vaines. Il conviendrait donc de classer ces redevances en côtes irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après examen

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de redevance d'un montant de **154.86 €.**

TRAVAUX DE VOIRIE 2017 – AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle le marché passé avec l'entreprise EIFFAGE concernant les travaux de voirie 2017.

En cours d'exécution des travaux, il s'avère que des travaux supplémentaires doivent être effectués pour répondre aux exigences du chantier, cela conduit à une augmentation du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise EIFFAGE :

Montant du marché avant avenant :	248 957.17 € HT
Montant de l'avenant :	5 030.27 €
Nouveau montant du marché :	253 987.44 € HT

ECOLE DE FREYCENET – LOCATION LOGEMENT DE FONCTION

Monsieur le Maire fait connaître que le logement de fonction de l'Ecole Publique de Freycenet est loué depuis le 1er janvier 2003. L'occupant M. Jean-Pierre BONNET met fin à la convention d'occupation précaire à la date du 31 mars 2017. Une demande de location a été faite par Mme Laetitia DEBARD.

Le Conseil Municipal, après discussion

CONSIDERANT qu'aucun instituteur ayant droit au logement ne souhaite l'occuper,

DECIDE de relouer ce logement à compter du 1er octobre 2017,

S'ENGAGE à prévoir dans la convention d'occupation précaire que la reprise des locaux pourra être effectuée moyennant un préavis d'UN MOIS si un instituteur ayant droit au logement désire l'occuper,

FIXE le loyer à 258.51 € par mois révisable suivant le coût de la construction,

PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP), AUTORISATION DE DERIVATION DES EAUX ET INSTITUTION DES PERIMETRES DE PROTECTION SOURCE EAU BAS, COUQUET 1, VIALETTE 1 ET 2 – HONORAIRES BUREAU D'ETUDE – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle le marché passé avec le bureau d'étude AB2R concernant la maîtrise d'œuvre pour autoriser la dérivation des eaux et instituer les périmètres de protection, captages Eaux Bas, Couquet 1, Vialette 1 et 2.

En cours d'exécution, il s'avère que des propriétaires supplémentaires ont dû être contactés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec le bureau d'étude AB2R :

Montant du marché avant avenant :	11 920.00 € HT
Montant de l'avenant :	360.00 € HT
Nouveau montant du marché :	12 280.00 € HT

Conseil municipal du 27 octobre 2017

ACQUISITION DE TERRAIN(S) CADASTRE(S) EN REGULARISATION DE VOIRIE COMMUNALE

Après avoir exposé ce qui suit :

Nous constatons au plan cadastral que diverses parcelles privées sont entièrement occupées par la voirie communale dont il convient de régulariser le transfert de propriété au profit de la Commune.

Avec l'accord des propriétaires, les parcelles seraient alors acquises à titre gratuit.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les propositions suivantes :

APPROUVER l'acquisition de l'ensemble des parcelles concernées à titre gratuit s'agissant des propriétés suivantes :

- ARGAUD
- BARRIOL
- SURREL
- BLACHE
- DUPLAT

CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

CONSIDERANT que la collectivité de SAINT-JEURES souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Après discussion, le Conseil Municipal

DECIDE de procéder à la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ;

TARIF DENEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que si des particuliers souhaitent l'intervention d'un chasse-neige sur leur propriété personnelle, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Les conditions d'intervention dans la propriété privée seront alors définies.

Une participation forfaitaire de 71 € sera demandée à l'inscription.

Pour les déneigeurs intervenants sur la commune le prix de l'heure de déneigement passe à **71 € et un forfait de 700 euros leur sera versé.**

Le Conseil Municipal, après discussion

APPROUVE ces tarifs

AMENAGEMENT DU BOURG DE FREYCENET – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE « LE FONDS 199 »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement du Bourg de Freycenet.

Il présente le projet établi par Ingé4CM.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 117 036.60 € HT.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Département « Le Fonds 199 » 40 % : **46 814.64 €**
- Région contrat ambition Région : **23 000.00 €**
- Autofinancement : **47 221.96 €**

Total HT : **117 036.60 €**

APPROUVE le dossier établi relatif aux travaux d'aménagement du Bourg de Freycenet,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE une subvention au titre de « Le Fonds 199 »

REHABILITATION DU CENTRE-BOURG, REFECTION DE LA PLACE DE L'EGLISE, DE LA PLACE DE LA CROIX ET DES RUELLES ATTENANTES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du département au titre des amendes de police.

En fait, il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes.

Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération suivante :

- Réhabilitation du Centre-Bourg, réfection de la place de l'Eglise, de la place de la croix et des ruelles attenantes pour un montant de 285 368.90 € HT.

Après examen des documents présentés et discussion, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet présenté

APPROUVE le plan de financement suivant :

Région :	74 697.56 €
Département :	9 000.00 €
Autofinancement :	201 671.34 €

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON

Monsieur le Maire fait part du courrier du 28 septembre 2017 de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Haut-Lignon concernant la modification des statuts.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui a été promulguée le 7 août 2015, comprend plusieurs dispositions relatives à l'intercommunalité, et notamment l'évolution des compétences obligatoires (eau, assainissement, déchets, gens du voyage, office de tourisme, ….) et optionnelles des établissements publics de coopération intercommunale.
Suite à la loi NOTRe, il y a donc lieu de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de prendre en compte les modifications issues de la loi NOTRe, et également afin de conserver la possibilité de percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée par la prise de nouvelles compétences.

La Commune de Saint-Jeures en étant membre doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, après discussion

APPROUVE à l'unanimité la modification statutaire présentée.

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE DE FREYCENET POUR CLASSE DE DECOUVERTE DE 2 JOURS A APINAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école maternelle de Freycenet prévoit de partir 2 jours à APINAC pour vivre une classe de découverte pour les élèves de PS/MS/GS/CP (soit 28 élèves).
Pour cela, la directrice sollicite une aide financière afin de pouvoir organiser cette sortie.

Le Conseil Municipal, après discussion

ACCORDE à titre exceptionnel une aide de 560 euros pour la réalisation de ce projet soit 20 euros par élève.

RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE le recrutement d'un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Le coordonnateur (Christine RUEL) bénéficiera d'une indemnité forfaitaire de 700 € brut.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE le recrutement de 2 emplois d'Agents recenseurs pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Les agents (Serge ARGAUD et Vincent VALENTIN) seront payés à raison d'un forfait de 700 € brut.

Etat-civil 2017

(Arrêté au 30.11.2017)

Naissances :

- Johan Pierre Louis EYRAUD,
  né le 5 mars 2017, domicilié à « La Combetione»
- Amélie Jade MARTIN BLANCO,
  née le 4 avril 2017, domiciliée au « Garay du Pin »
- Aeyhör, Lawsford GUZMAN HUI-BON-HOA,
  né le 4 juin 2017
- Estevan CUVELIER,
  né le 11 juillet 2017, domicilié à « Coste Chaude »
- Armand DOLMAZON,
  né le 17 août 2017, domicilié à « Freycenet »
- Anaëlle, Francine, Lydie, Daniella VALLA,
  née le 4 septembre 2017, domiciliée à « Salcrupt »
- Neëla PIERRARD,
  née le 5 octobre 2017, domiciliée « Montée de St-Jacques »
- Emma SAUTEL,
  née le 16 octobre 2017, domiciliée au « Bouchet »

Décès :

- Le 27 décembre 2016,
  Marcel MAISONNY
- Le 29 avril 2017,
  Marie, Jeanne, Octavie GIBERT née JANUEL
- Le 8 juin 2017,
  Jean, Firmin, Marie LIBEYRE
- Le 13 juin 2017,
  Juliette, Augusta CLOUVEL née DIGONNET
- Le 20 août 2017,
  Denise Marie Andrée GROUSSET née BACCONIN
- Le 15 novembre 2017,
  Gabrielle BADOR née DUFRAIGNE
- Le 27 novembre 2017,
  Marie CHARRA née Mazet

Décès de personnes domiciliées hors commune :

- Le 10 février 2017,
  André Victor DUMAS
- Le 12 avril 2017,
  Jean-Claude ZMYSLOWSKI
- Le 21 juin 2017,
  Yves, Jean, Louis GARNIER
- Le 7 juillet 2017,
  Marcel ROUX
- Le 15 septembre 2017,
  Lydie ARGAUD née CHAMBRON

Horaires du secrétariat de Mairie et de l'A.P.C. (Agence Postale Communale)

Lundi : 9h - 11h30
Mardi : 9h - 11h30
Mercredi : 9h - 11h30
Jeudi : 9h - 11h30
Vendredi : 9h - 11h30
Samedi : 9h -11h30

Téléphones :

- Mairie :
  04.71.59.60.76 Fax : **04.71.59.65.14**
  Adresse mail : **mairie.stj@wanadoo.fr**
- Marie Fayard (cantine, garderie, gestion salle du Bru) : **04.71.59.67.95**
  (répondeur après 6 sonneries)
- Ecole publique St-Jeures :
  04.71.59.67.43
- Ecole publique Freycenet :
  04.71.65.98.41

Dépôt légal décembre 2017 - Imprimerie ROUX 43190 TENCE